

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

**Séance plénière
du vendredi 14 décembre 2001**

**Plenaire vergadering
van vrijdag 14 december 2001**

SEANCE DU MATIN

OCHTENDVERGADERING

SOMMAIRE

INHOUDSOPGAVE

	Pages
EXCUSES	267
PROJETS D'ORDONNANCE ET DE REGLEMENT, ET INTERPELLATION JOINTE AUX BUDGETS	267
— Projet d'ordonnance contenant le deuxième ajustement du Budget des Voies et Moyens de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2001 (n ^{os} A- 224/1 et 2 — 2001/2002)	267
— Projet d'ordonnance contenant le deuxième ajustement du Budget général des Dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2001 (n ^{os} A- 225/1, 2 et 3 — 2001/2002)	267
— Projet d'ordonnance contenant le Budget des Voies et Moyens de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2002 (n ^{os} A-226/1 et 2 — 2001/ 2002)	267
— Projet d'ordonnance contenant le Budget général des Dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2002 (n ^{os} A-227/1, 2, 3 et 4 — 2001/ 2002)	267
— Projet de règlement contenant le Budget des Voies et Moyens de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 2002 (n ^{os} A-228/1 et 2 — 2001/2002)	267

	Blz.
VERONTSCHULDIGD	267
ONTWERPEN VAN ORDONNANTIE EN VAN VER- ORDENING, EN AAN DE BEGROTINGEN TOE- GEVOEGDE INTERPELLATIE	267
— Ontwerp van ordonnantie houdende de tweede aan- passing van de Middelenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 2001 (nrs. A-224/1 en 2 — 2001/2002)	267
— Ontwerp van ordonnantie houdende de tweede aan- passing van de Algemene Uitgavenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotings- jaar 2001 (nrs. A-225/1, 2 en 3 — 2001/2002)	267
— Ontwerp van ordonnantie houdende Middelenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 2002 (nrs. A-226/1 en 2 — 2001/2002)	267
— Ontwerp van ordonnantie houdende de Algemene Uitgavenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 2002 (nrs. A-227/1, 2, 3 en 4 — 2001/2002)	267
— Ontwerp van verordening houdende Middelenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 2002 (nrs. A-228/1 en 2 — 2001/2002)	267

	Pages		Blz.
	—		—
— Projet de règlement contenant le Budget général des Dépenses de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 2002 (n ^{os} A-229/1 et 2 — 2001/2002)	267	— Ontwerp van verordening houdende de Algemene Uitgavenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 2002 (nrs. A-229/1 en 2 — 2001/2002)	267
— Interpellation jointe aux budgets de M. Joël Riguelle à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « l'attitude de la tutelle quant aux risques de dérives des fiscalités communales en Région bruxelloise et quant au coût excessif de la réforme des polices ».	267	— Aan de begrotingen toegevoegde interpellatie van de heer Joël Riguelle tot de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de positie van de toezichhoudende overheid tegenover het gevaar dat de toestand op het vlak van de gemeentefiscaliteit in het Brussels Gewest uit de hand loopt en tegenover de buitensporige kosten van de politiehervorming ».	267
Discussion générale conjointe — <i>Orateurs</i> : M. Serge de Patoul , corapporteur, Mme Anne-Sylvie Mouzon , corapporteuse, MM. Christos Doulkeridis, Eric André, Benoît Cerexhe, Mme Brigitte Grouwels, MM. Rudi Vervoort, Sven Gatz, Dominiek Lootens-Stael, Serge de Patoul	267	Samengevoegde algemene bespreking — <i>Sprekers</i> : de heer Serge de Patoul , corapporteur, mevrouw Anne-Sylvie Mouzon , corapporteur, de heren Christos Doulkeridis, Eric André, Benoît Cerexhe, mevrouw Brigitte Grouwels, de heren Rudi Vervoort, Sven Gatz, Dominiek Lootens-Stael, Serge de Patoul	267

PRESIDENCE DE **MME MAGDA DE GALAN**, PRESIDENTE

VOORZITTERSCHAP VAN **MEVROUW MAGDA DE GALAN**, VOORZITTER

La séance plénière est ouverte à 9 h 45.

De plenaire vergadering wordt geopend om 9.45 uur.

Mme la Présidente. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du vendredi 14 décembre 2001.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van vrijdag 14 december 2001 geopend.

EXCUSES — VERONTSCHULDIGDEN

Mme la Présidente. — Ont prié d'excuser leur absence : Mme Isabelle Emmery, MM. Didier Gosuin, Stéphane de Lobkowicz et Jacques De Grave.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid : Mevr. Isabelle Emmery, de heren Didier Gosuin, Stéphane de Lobkowicz en Jacques De Grave.

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE DEUXIEME AJUSTEMENT DU BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2001

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE DEUXIEME AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2001

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2002

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2002

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2002

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2002

INTERPELLATION JOINTE AUX BUDGETS DE M. JOEL RIGUELLE A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « L'ATTITUDE DE LA TUTELLE QUANT AUX RISQUES DE DERIVES DES FISCALITES COMMUNALES EN REGION BRUXELLOISE ET QUANT AU COUT EXCESSIF DE LA REFORME DES POLICES »

Discussion générale conjointe

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE TWEDE AANPASSING VAN DE MIDDELENBEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 2001

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE TWEDE AANPASSING VAN DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 2001

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE MIDDELENBEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 2002

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 2002

ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE MIDDELENBEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 2002

ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 2002

AANDE BEGROTINGEN TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER JOEL RIGUELLE TOT DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAP-

PELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE POSITIE VAN DE TOEZICHTHOUDENDE OVERHEID TEGENOVER HET GEVAAR DAT DE TOESTAND OP HET VLAK VAN DE GEMEENTEFISCALITEIT IN HET BRUSSELS GEWEST UIT DE HAND LOOPT EN TEGENOVER DE BUITENSPORIGE KOSTEN VAN DE POLITIE-HERVORMING »

Samengevoegde algemene bespreking

Mme la Présidente. — Mesdames, Messieurs, l'ordre du jour appelle la discussion générale conjointe des projets d'ordonnance.

Dames en Heren, aan de orde is de samengevoegde algemene bespreking van de ontwerpen van ordonnantie.

La discussion générale conjointe est ouverte.

De samengevoegde algemene bespreking is geopend.

La parole est à M. Serge de Patoul, rapporteur.

M. Serge de Patoul, rapporteur. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, en tant que corapporteur j'interviens en premier lieu et Mme Anne-Sylvie Mouzon se chargera de la deuxième partie du rapport.

Dans mon intervention, je vais me limiter à la présentation du ministre et à l'intervention de la Cour des Comptes ainsi qu'à la discussion qui y a été liée. Mme Mouzon fera le rapport des débats qui ont ensuite suivi.

Préalablement à mon rapport, je souhaite également rappeler qu'il s'agit bien de discussions qui ont porté sur l'ensemble du budget puisque les commissions spécialisées ont étudié les divisions qui les concernaient et remis un rapport.

Enfin, vous aurez sans doute constaté que dans le document du rapport, l'intervention du ministre a été brève. Effectivement, elle s'est effectuée en deux étapes.

Tout d'abord, avant que le débat proprement dit ne commence, une commission des Finances a été réunie en présence de la presse et ce pour que le ministre puisse faire une présentation générale liée au budget de l'exercice 2002. Ce n'est que lors de la commission des Finances suivante que le rapport a été entamé. Il est néanmoins apparu aux rapporteurs et à la commission préférable de signaler ce fait explicitement dans notre document pour garder une cohérence à celui-ci. Je me permets donc de rappeler les éléments essentiels de cette intervention que l'on peut qualifier de pré-discussion. Je souligne pour l'assemblée que cette présentation se retrouve dans l'exposé général des motifs du document présentant le budget des recettes et dépenses pour l'année budgétaire 2002.

Il est aussi utile de rappeler que le budget de l'année 2002 est fortement influencé par, d'une part, l'arrivée de l'euro qui modifie les chiffres par rapport à ce que l'on avait comme données durant les années précédentes et, d'autre part, les votes, qui ont eu lieu au Parlement fédéral en fin de session parlementaire 2000-2001, réformant les institutions belges.

Le contexte général est marqué par le fait que la Belgique n'échappe pas au ralentissement de l'économie mondiale. Les prévisions pour l'ensemble des compositions de la demande finale ont donc été revues à la baisse par l'Institut des Comptes nationaux. Une hypothèse de croissance prudente de 1,3 % a été considérée pour le budget 2002. Il s'agit d'une hypothèse de reprise légère et modeste.

Pour l'inflation, selon l'Institut des Comptes nationaux, il faut prévoir une progression de l'indice national des prix à la consommation de 1,3 % en 2002 contre 2,5 % en 2001. Etant donné que l'indice Santé ne bénéficie pas de la baisse des prix de l'essence et du diesel, la hausse de celle-ci devrait être légèrement plus élevée, soit respectivement 1,4 % et 2,7 %. La prévision relative à l'indice Santé indique que le prochain dépassement de l'indice pivot devrait intervenir en mai 2002.

Pour la période de 1997 à 2001, l'obligation de la Région bruxelloise sera augmentée d'environ 14.000 unités. L'augmentation du revenu moyen par habitant est moins prononcée dans la Région bruxelloise par rapport aux deux autres régions. Durant la période de 1995 jusqu'à 1999, celui-ci a augmenté annuellement en Région de Bruxelles de 3 %, tandis que la croissance dans les deux autres régions s'élevait à 3,5 %. Le revenu moyen par habitant s'élève à 391.800 pour l'année 1999 et il représente le montant le plus faible de toutes les régions.

L'évolution du chômage en Région de Bruxelles présente, comme le reste du pays, une tendance à la baisse. Le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés a diminué de 1998 à 2000 de 5,2 % et d'élève à 54.456 en 2000. La diminution au niveau fédéral est néanmoins plus prononcée. Elle est de 14,9 %.

La part du chômage bruxellois dans le total national reste inchangée sur une base annuelle et atteint 15,05 % en 2000.

La structure de la dette de la Région comporte trois types de dettes : la dette directe qui est le résultat des soldes net à financer cumulés et les dettes reprises de la province et de l'agglomération dont le remboursement des emprunts est défini au budget en termes d'amortissement de capital. Le cours de la dette directe reste très stable et a même tendance à baisser de 0,1 % en fin 2001. Cette évolution positive est une conséquence immédiate, d'une part, de la politique menée en matière de dette et, d'autre part, de la diminution du solde net à financer en 2001, d'un montant de 13,7 millions d'euros.

La dette indirecte qui englobe les emprunts que la Région paie au compte des autres et dont le remboursement des emprunts est défini au budget en termes de rebudgétisation.

La dette garantie ou la Région autorise certaines institutions de la Région de Bruxelles à contracter des emprunts à garantie régionale, dont les amortissements des emprunts et l'amortissement des charges d'intérêt sont effectués par des tiers.

La dette de la Région, *stricto sensu*, est donc uniquement composée d'une dette directe et indirecte, pour laquelle la Région est responsable en ce qui concerne les amortissements des emprunts et l'amortissement des charges d'intérêts.

Pour la réalisation du budget 2000, le résultat des recettes totales moins les dépenses mène à un déficit budgétaire de 200 millions de francs belges. Le budget 2000 atteint donc presque l'équilibre. En comparaison avec le déficit admis de 2,7 milliards de francs, il y a une marge de 2,5 milliards laissés inutilisés ou non réalisés.

Au sujet des recettes pour le budget 2002, il est important de noter que l'élargissement de l'autonomie fiscale résultant du vote modifiant les institutions de l'Etat belge a comme conséquence qu'à partir de l'année budgétaire 2002, une modification de la structure des recettes de la Région bruxelloise est effectuée. En effet, la part des impôts régionaux dans le total des recettes de la Région passera de 21 % en 2001 à près de 50 % en 2002. En contrepartie, la part de la dotation de l'impôt des personnes physiques accordée par le fédéral diminuera de 26 %. Son poids sur les recettes passera de 60 % en 2000 à 34 % en 2002.

L'enjeu de cette réforme est important, car une partie de la dotation de l'impôt des personnes physiques dont l'évolution dans le temps est fortement prévisible sera remplacée par des recettes provenant d'impôts sur lesquels la Région a désormais l'entière souveraineté, mais dont l'évolution est nettement plus volatile. En effet, le taux de croissance des nouveaux impôts régionaux est moins stable que le taux de croissance de la dotation IPP. Le caractère cyclique instable du produit des impôts régionaux engendra inévitablement des variations dans le budget des recettes de la Région, vu que ceux-ci en constitueront près de la moitié à partir de 2002. Le gouvernement de la Région a donc pris la décision de créer un fonds de réserve appelé « fonds-grenier à blé », dont l'objectif premier est de stabiliser les recettes de la Région. Celui-ci sera alimenté par une dotation de la Région les années de hausse de recettes et les réserves ainsi constituées seront réintégrées au budget les années de baisse. La détermination des montants en cause s'effectue en fonction de la situation des recettes lors du deuxième ajustement budgétaire.

Au sujet des dépenses, celles-ci présentent une augmentation de 9,6 % en 2002 par rapport au budget initial de 2001. Il est, toutefois, à noter qu'une partie de cette augmentation est due à la régionalisation de certaines compétences. Ce transfert de compétences entraîne des dépenses qui sont neutres, à compenser en recettes. Sans ces nouvelles dépenses, ce taux de croissance des dépenses 2002 par rapport à l'initial 2001 atteint 8,1 % soit 1,7 % de moins que l'augmentation qui a eu lieu entre 2000 et 2001.

Lors de la phase d'élaboration de ce budget, le gouvernement a décidé en juillet 2001 de limiter toutes les dépenses de fonctionnement à 95 % de leur niveau initial de 2001. Il ne s'agit pas d'une réduction linéaire par allocation de base, mais d'une réduction globale par domaine de compétence. Les dépenses liées à la dette ou au personnel du ministère, des pararégionaux et des services à gestion séparée n'ont pas été réduits de 5 %. Par ailleurs, d'autres dépenses ont également été immunisées.

Pour plus de précisions et pour l'ensemble des chiffres, je me réfère aux documents budgétaires.

La Cour des Comptes a ensuite présenté son rapport qui a suscité une discussion. C'est ainsi que Mme Mouzon a évoqué le problème lié à la dotation spéciale aux communes. Elle s'est demandé s'il était légal d'allouer une dotation spéciale de 480 millions.

M. Adriaens a évoqué le problème de la légalité budgétaire du phénomène de la turbine lié aux subventions au fonds de réserve.

M. Cerexhe a posé une question au sujet de la débudgétisation de 400 millions pour le Fonds de l'Eau, la Cour des Comptes a répondu aux différentes questions tout en rassurant les membres de la commission sur l'orthodoxie budgétaire. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon, corapporteuse.

Mme Anne-Sylvie Mouzon, corapporteuse. — Madame la Présidente, Messieurs les Ministres, chers Collègues, M. de Patoul a bien voulu se charger de présenter la première partie du rapport, ce qui est un exercice assez ingrat et pourtant indispensable puisqu'il n'est pas de tradition que le gouvernement vienne présenter lui-même son budget en séance plénière.

En revanche, faire un rapport détaillé de la teneur des débats en commission permanente et en commission des Finances ne me paraît pas à ce stade très utile, d'abord parce que le rapport que vous avez tous reçu est très détaillé et volumineux, ensuite et surtout parce que, à part couper l'herbe sous le pied des intervenants qui se succéderont à cette tribune pour rappeler l'essentiel de leurs remarques sur le budget, je ne vois pas très bien à quoi mon rapport servirait. Toutefois, il me paraît utile de mettre l'accent sur le fait que les discussions les plus cruciales qui ont intéressé tous les groupes politiques, quels qu'ils soient, ont porté essentiellement sur la dotation spéciale aux communes, sur la radio-redevance et la façon générale de concevoir les prévisions des taxes régionales autonomes ainsi que sur le fameux fonds de réserve qui devrait servir à la fois à alimenter la turbine, à faire face aux aléas des rentrées fiscales selon la nouvelle fiscalité issue des derniers accords institutionnels et on ne sait pas trop à quoi encore ! ...

Comme d'habitude, les parlementaires, très actifs en commission, ont posé une foule de questions aux ministres et, à ma connaissance, il y a été répondu et tous les documents et toutes les précisions qui avaient été promis ont été annexés au rapport.

Je me dois toutefois de rappeler que le deuxième ajustement des Voies et Moyens 2001 a été adopté à l'unanimité des huit membres présents en commission, que le budget des Voies et Moyens 2002 a été adopté par 9 voix contre 4 et que le budget des dépenses générales 2002 a été adopté par 9 voix contre 3 moyennant des amendements.

Un amendement de notre collègue, M. Cools, a été adopté; il concernait l'article 16.70 du tableau sur les dépenses de promotion, de décision, de publication et de frais d'études. Il y a également eu deux amendements du gouvernement sur la dotation spéciale aux communes, un à l'article 11 et l'autre à l'article 16bis, qui garantissent que cette dotation sera effectivement octroyé sans condition et répartie conformément aux critères de répartition de la dotation générale aux communes.

Plusieurs amendements ont été déposés par l'opposition. Tous ont été rejetés; mais l'amendement n° 9, déposé par Ecolo, tendant, conformément à la résolution adoptée par le Conseil, à prévoir un article spécifique au budget pour les investissements cyclistes, bien qu'ayant été rejeté, ne l'a été que suite à la déclaration du ministre du

Budget prenant acte de la contradiction fondamentale entre ce que nous avons voté à l'unanimité sous forme de résolution et ce qui était prévu au budget et s'engageant à traiter le sujet avec son collègue M. Chabert pour aboutir, en toute logique, à un ajustement au budget 2002 qui permettrait de retrouver la cohérence entre la résolution et le budget.

Quant aux budgets réglementaires, en ce qui concerne les Voies et Moyens 2002, le règlement a été adopté par 9 voix et 4 abstentions et en ce qui concerne les dépenses le règlement a été adopté également par 9 voix et 4 abstentions.

Confiance a été faite au rapport. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Christos Doulkeridis.

M. Christos Doulkeridis. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, je souhaiterais tout d'abord adresser mes remerciements et mes félicitations à M. Vanhengel. J'ai relu l'intervention fait l'année dernière par mon collègue, M. Debry, dans le cadre de la discussion générale sur le budget. L'un des éléments évoqué en préambule à la discussion soulignait la mauvaise qualité des textes fournis et le retard dans l'envoi des documents budgétaires, d'où la difficulté de les utiliser dans le cadre du travail en commission.

Je reconnais que vous avez nettement amélioré les conditions de ce travail, Monsieur Vanhengel, en tout cas pour la partie qui relève directement de vos compétences, à savoir l'exposé général des Voies et Moyens. Par ailleurs, vous avez remis vos documents à temps. Nous oublierons le petit incident de la conférence de presse qui a eu lieu pendant que vos collègues du gouvernement attendaient à la porte que vous les rejoigniez le plus vite possible. A part cela, les choses se sont bien passées.

Monsieur Vanhengel, venons-en maintenant au budget qui nous concerne. Nous sommes à un moment historique de la Région bruxelloise puisque la structure même des recettes de notre région a été fondamentalement modifiée. Même si ce changement n'aura pas de conséquences trop importantes cette année, nous savons que nous devons dorénavant travailler dans des conditions différentes. Il conviendra de s'adapter à cette situation. A ce stade-ci, l'histoire ne devrait pas retenir votre nom plus qu'un autre mais, à l'occasion de ce moment historique, vous pourriez montrer votre capacité à devenir un grand ministre du Budget de la Région bruxelloise. C'est ce que nous attendons de vous, non pas lors de la discussion budgétaire pour l'année 2002, mais demain. Il conviendra d'examiner quelle attitude et quelle méthode vous adopterez pour faire en sorte que la Région bruxelloise sorte gagnante face à cet accroissement de son autonomie fiscale.

Venons-en au budget des Voies et Moyens pour l'année 2002. Plusieurs de mes collègues interviendront ultérieurement sur la partie relative aux dépenses.

Ainsi que je l'ai dit tout à l'heure, votre budget n'est pas encore fortement marqué par les accords du Lambermont. Nous avons souligné, dans le cadre des discussions en commission, qu'il s'agit ici en quelque sorte d'une année zéro, dont l'impact mécanique produit un bénéfice de l'ordre de 400 millions. Vous l'avez démontré en nous

expliquant les calculs qui ont été effectués. Mais, cette année étant un point de départ, ce sera surtout à partir de 2003 que nous pourrons mesurer les conséquences des accords du Lambermont.

Cependant, on ne peut pas totalement affirmer qu'il s'agit d'une année zéro dans la mesure où vous héritez des conséquences de l'attitude adoptée par vos prédécesseurs pour l'élaboration de leurs budgets. Pour mon groupe, votre budget se caractérise beaucoup plus par l'effet turbine pratiqué par vos prédécesseurs que par les effets des accords du Lambermont.

Vous l'avez vous-même reconnu et vous avez essayé d'y remédier en partie.

Je pense que vous avez été quelque peu surpris par la technique factice utilisée par vos prédécesseurs et qui consistait à mal évaluer les recettes pour qu'en y intégrant des recettes extraordinaires, on s'est plu à croire que l'évolution des recettes fiscales serait beaucoup plus favorable.

En conséquence, votre gouvernement doit fournir des efforts importants, racler les fonds de tiroirs, diminuer de 5 % les dépenses de fonctionnement, solliciter les trésoreries des pararégionaux, dont il conviendra d'évaluer dans quelle mesure tout cela n'handicape pas les politiques que ces institutions doivent légalement mener. Et, dans le cadre des restrictions qui ont dû être opérées en conséquence des mauvaises prévisions dues à l'effet turbine le gouvernement a aussi sollicité une dotation spéciale de la part de la Commission communautaire commune, que vous mettez sur le même plan que les autres pararégionaux. Et cela, je ne le comprends pas. (*Geste de dénégation du ministre.*)

Si, Monsieur le Ministre, vous avez déclaré qu'au même titre que vous demandiez aux pararégionaux de faire un effort en puisant dans leur trésorerie, vous demandiez à la Commission communautaire commune de faire le même effort.

Dois-je vous rappeler que la Commission communautaire commune est un Parlement ? Elle a des marges de manœuvre qu'elle doit consacrer à des politiques importantes liées à la santé. Je pense que c'est commettre une erreur d'aller puiser dans les réserves d'une institution, qui ne dispose déjà pas des moyens suffisants pour remplir correctement les missions qui lui sont dévolues, de la solliciter au même titre que les pararégionaux.

Nous déposerons donc un amendement en vue de corriger cette situation.

Quant à l'effet turbine, vous avez essayé de le corriger et de l'intégrer d'une manière plus orthodoxe dans le budget 2002, en prévoyant, dans le deuxième ajustement du budget 2001, un montant de 2,5 milliards à injecter directement dans les recettes de 2002. La forme est sans doute correcte, mais l'opération fait surgir des questions sur les recettes structurelles de la région, dans la mesure où il s'agit d'une recette liée à la bonne exécution du budget 2001 mais qui ne sera pas structurelle pour les années futures.

D'autre part, pour les recettes, il y a un écart de près de 2 milliards entre les estimations que vous faites en collaboration avec les services régionaux et celles qui figurent dans le budget fédéral. Vous nous dites que les estimations réalisées par la région sont généralement

performantes — peut-être avez-vous raison — et que le fédéral se trompe. Cela a été le cas ces dernières années. J'espère que vous avez raison. Je constate toutefois 2 milliards de recettes supplémentaires que je considère dangereuses dans votre budget. Je crois donc qu'en termes de Voies et Moyens, votre région n'est pas dans une situation extrêmement favorable, et que la plus grande prudence s'impose.

Vous en avez largement fait preuve dans l'établissement du budget, mais cela dit, nous devons vérifier lors des ajustements budgétaires si, comme vous l'affirmez, ce sont vos estimations qui sont valables et non celles de l'Etat fédéral.

Si nous avons une surprise au niveau de ces recettes, cela se répercuterait automatiquement sur les dépenses. Or, nous seront confrontés à certaines dépenses, qui se profilent et qu'il faudra bien assumer. Je pense notamment à la STIB, thème sur lequel ma collègue Mme Meunier reviendra tout à l'heure. La tarification préférentielle est positive pour les habitants concernés mais elle implique un doublement du budget qui passe ainsi de 200 à 400 millions. Or, la STIB, elle, prévoit un impact budgétaire encore bien plus important ! Il serait de l'ordre du milliard. Il ne faudrait donc pas avoir simultanément des mauvaises surprises du côté des recettes et du côté des dépenses !

Le cadastre du logement social révèle un besoin d'investissements afin que le parc de logements sociaux réponde aux normes minimales de salubrité. On estime que cela coûtera 15 milliards. Ce sont des montants énormes et qui ne représentent pas une amélioration significative du parc de logements ni de son confort. Il s'agit simplement de répondre aux normes minimales de salubrité. Il faudrait dix ans pour y parvenir. La région essaie de faire son possible; les montants ont certes été augmentés et je ne vous jette pas la pierre en disant que l'on pourrait faire beaucoup mieux, mais je veux simplement dire qu'il faut faire preuve de prudence dans l'estimation des recettes de la région, — j'y reviendrai plus tard, et cela conditionnera le type d'attitude que nous adopterons — ou en tout cas dans le cadre de votre majorité — dans les mois et les années qui viennent.

J'évoquerai un dernier exemple, celui de l'eau. Le financement de la politique de l'eau continue à prendre du retard par rapport aux prévisions tant pour l'assainissement des eaux de surface que pour le programme d'épuration. Nous risquons donc d'avoir des surprises budgétaires, pas nécessairement cette année, mais en 2005. La Région devra en effet peut-être déboursier 2 milliards de plus chaque année pour faire fonctionner sa station d'épuration Nord. A cet égard, nous devrions aussi adopter une attitude prudente et tenter d'apporter une réponse collective.

Cela m'amène à dire que le principal débat relatif à ce budget est moins lié aux choix ponctuels qui sont faits aujourd'hui dans le cadre du budget 2002 qu'à l'attitude globale que vous aurez — ou je l'espère que nous aurons, majorité comme opposition — dans les mois à venir. Ce que nous devons évaluer — et le moment budgétaire est important — c'est la capacité de votre gouvernement à anticiper la nouvelle donne pour faire en sorte que Bruxelles sorte gagnante de la situation actuelle.

J'aimerais dire quelques mots au sujet de cette capacité d'anticipation. Je vous le dis d'emblée, je ne suis pas rassuré. En 2000, bien avant le lancement des discussions relatives aux accords du Lambert, bien avant les discussions de septembre 2000 qui aboutirent

aux accords de la Sainte-Thérèse, nous vous exhortions dans ce Parlement à préparer ensemble un round de négociations, qui s'est réalisé en octobre 2000. On avait proposé la mise en place, ensemble, d'une commission, compte tenu de la situation financière de la Région bruxelloise sur laquelle un de vos prédécesseurs avait commandé une étude évaluant les besoins de financement.

Bruxelles a été la grande absente des négociations et nous l'avons payé cash puisque — vous le reconnaissez maintenant — et peut-être le Ministre-Président le reconnaîtra-t-il un jour, nous avons raté ce rendez-vous et la région en est fortement pénalisée.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je m'inscris en faux contre cette déclaration, mais il est de bonne guerre que vous la fassiez.

M. Christos Doulkeridis. — Dans ce cas, Monsieur de Donnea, je vous demande de nous expliquer en quoi cette déclaration est fautive !

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Parce que vous n'auriez pas fait autre chose, ni mieux. C'est facile de jouer l'inspecteur des travaux finis.

M. Christos Doulkeridis. — Si, nous aurons fait mieux. A la Communauté française, le gouvernement, auquel nous participons, a préparé ces négociations, avec le Parlement. La Communauté française a fait en sorte, en septembre 2000, d'être prête lorsque le gouvernement fédéral a convoqué les entités fédérées. Elle disposait de chiffres permettant de revendiquer certains éléments pour assurer sa viabilité financière dans les années qui viennent. Elle a effectué ce travail, que nous avons demandé de faire ici et auquel nous avons proposé de collaborer. A l'époque, M. Simonet nous avait promis une commission chargée d'examiner cette question pour le mois d'octobre alors que les discussions avaient lieu en septembre ! Je suis désolé, sur ce point, vous avez été en retard.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Monsieur, j'ai repris le dossier le 18 octobre 2000 et j'ai agi dès ce moment-là dans le sens que vous souhaitez.

M. Christos Doulkeridis. — Monsieur le Ministre-Président, j'estime que la force d'un homme politique consiste aussi à assumer les erreurs qui ont été commises collectivement. Dans ce Parlement, je suis dans l'opposition, mais j'ai décidé de dire « nous les Bruxellois, nous avons raté ce rendez-vous ». Si, vous, vous êtes là simplement pour rejeter la balle à votre prédécesseur, M. Simonet, en considérant que vous vous en lavez les mains, c'est regrettable et ce n'est pas digne d'un homme politique.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs

locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je ne jette pas la balle à M. Simonet, je n'ai pas dit cela. J'ai dit que quand j'ai repris le dossier, je l'ai poursuivi.

N'oubliez pas que votre parti est également représenté au gouvernement fédéral. Cessez de faire semblant de l'ignorer !

M. Christos Doulkeridis. — Le gouvernement fédéral a préparé sa négociation aussi. Mme Durant qui y participe a préparé son dossier. Elle a essayé d'être prête et je pense que c'était là sa mission. Elle l'a remplie. Les institutions ont discuté entre elles, c'était un grand moment du fédéralisme belge ! Toutes les institutions se sont rencontrées pour dialoguer et définir ensemble certaines priorités ... sauf Bruxelles !

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — J'ai beaucoup de respect pour Mme Durant, mais je constate qu'elle n'a pas fait mieux. Vous dites des choses inexactes, vous appliquez ainsi un principe bien connu en sciences politiques : « Il faut toujours répéter la même chose, cela finira par apparaître comme la vérité. ». Ce que vous dites est faux : je constate que les ministres bruxellois, comme Mme Durant au Parlement fédéral, ont fait ce qu'ils ont pu. Ils n'ont pas fait mieux que nous ! Vous ne pouvez pas nous reprocher de ne pas avoir fait mieux qu'eux.

Les chiffres cités par M. Vanhengel démontrent que contrairement à ce que vous aviez affirmé à l'époque, Bruxelles n'est pas sortie appauvrie de l'opération. Que du contraire !

M. Christos Doulkeridis. — Je n'ai jamais affirmé cela, Monsieur de Donnea. Bien au contraire.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Quand je dis vous, c'est un « vous » majestatif pour l'opposition.

Cessez de dire sans cesse des choses qui ne sont pas !

M. Christos Doulkeridis. — je fais partie de l'opposition Ecolo et, dès le départ, j'ai eu une attitude totalement responsable par rapport à cette question.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je reconnais volontiers que vous avez eu une attitude plus responsable que d'autres.

M. Christos Doulkeridis. — Je vais poursuivre en évoquant un domaine où vous êtes vraiment responsable. Celui de la région. Jusqu'à présent, j'ai largement parlé du fédéral et de son rôle dont les aspects sont multiples. Revenons-en au terrain bruxellois.

J'en étais à début 2000 et à la préparation du Lambermont, avançons dans le temps. Début 2001, dans le cadre d'une discussion en

commission du budget, nous avons examiné une proposition de Mme Mouzon sur les droits de succession. Il s'agissait d'une proposition extrêmement importante qui avait, je pense, fait l'objet d'un accord au sein du gouvernement mais qui n'a finalement pas été adoptée en commission faute de majorité au sein de la majorité car nous, nous étions prêts à assumer. Que s'est-il passé ? Certains parlementaires libéraux et FDF ont sorti de leurs tiroirs — c'est légitime, c'est le travail parlementaire — certaines de leurs propositions à caractère fiscal et l'on s'est rendu compte que si l'on entamait ce débat proposition par proposition, en tentant de parvenir à des solutions politiquement équilibrées, ce serait très risqué pour la région. Nous avons alors réclaté ensemble une discussion structurelle sérieuse en commission de manière à avoir une vue globale de l'évolution des recettes de la région dans les années à venir.

Je pense qu'il y avait un très large consensus sur cette question.

Ce travail n'est toujours pas entamé et ce retard est préjudiciable. Nous devons rapidement regagner du terrain sur cette question. Les enjeux sont extrêmement importants et il va falloir affronter très vite ce problème et trouver le plus large consensus possible.

La Région de Bruxelles-Capitale est aujourd'hui confrontée à ces questions. Comment favoriser l'installation durable de jeunes dans notre région ? Le véritable enjeu est d'arriver à un cadre, à un statut. C'est dans cette optique que vous pourriez peut-être devenir un grand ministre du Budget de la Région bruxelloise, si nous parvenions à ce que la Région réussisse à aborder sa fiscalité au-delà de ses complexes du fait qu'elle est petite, qu'elle est entourée de la Flandre, dont les marges de manœuvre sont plus grandes, ou de la Wallonie qui peut prendre plus rapidement des initiatives. Voilà l'enjeu. C'est là que l'on pourra mesurer la capacité de votre gouvernement à surmonter ses difficultés, à aborder de manière positive cette question de l'autonomie fiscale, avec maturité, avec force, en s'appuyant sur ses propres potentialités et non uniquement sur la stratégie des autres.

C'est un exercice difficile qui vous guette personnellement, Monsieur Vanhengel.

Vous êtes dans le débat flamand ! Les Flamands prennent de nombreuses initiatives pour l'instant. Cette question vous a déjà amené à avoir des attitudes contradictoires. Je ne dois pas vous rappeler votre réaction au sujet de la radio-télé-redevance quand vous avez déclaré qu'il fallait la supprimer puisque les Flamands le faisaient, pour vous raviser par la suite.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Non, non ! J'ai dit — comme tout ministre des Finances le dirait — que si la possibilité de la supprimer existait, je serais bien entendu favorable à cette mesure. Mais j'ai immédiatement ajouté que, dans la situation budgétaire que nous connaissons, il était impossible de faire la même chose qu'en Flandre.

Ne venez pas dire que, à cause de liens directs avec la politique flamande, nous nous serions lancés dans des déclarations qui n'auraient aucun sens.

M. Christos Doulkeridis. — Monsieur le Ministre, je me réjouis de vos déclarations les plus récentes parce que ce sont toujours les

plus prudentes. Je suis heureux de constater que vous avez réajusté votre position sur cette question.

Je rappelle cependant que ces discussions devront se dérouler dans la cohérence. Le PSC a déjà déposé une proposition qui semble intéressante à ce sujet. La question n'est pas tellement de savoir comment diminuer la télé-redevance. Tout le monde sait que c'est une redevance extrêmement lourde, très difficile à percevoir — 62 % seulement s'en acquittent —, ce qui pose un problème pour la réalisation de vos recettes. Il faudra être prudent. Vous avez été optimiste à ce sujet.

Ce n'est pas si évident. Ce service fonctionne difficilement. Dans le contexte actuel, beaucoup se demandent s'ils vont se décider à payer cette redevance.

Le problème n'est pas de décider de supprimer la radio-télé-redevance, c'est plutôt de savoir comment la compenser. Dans cette optique, on pense immédiatement à la taxe régionale autonome. Mais nous allons devoir solliciter cette taxe pour toutes sortes d'autres raisons. En effet, si nous réfléchissons à l'ensemble de la fiscalité régionale, des rééquilibres globaux seront nécessaires.

M. Benoît Cerexhe. — Nous attendons cette réflexion depuis un an et demi, Monsieur Doulkeridis. Il faudra bien avancer un jour !

M. Christos Doulkeridis. — Ce n'est pas du tout un reproche que je vous adresse, Monsieur Cerexhe. Vous avez pris vos responsabilités en déposant une proposition. Je dis simplement que nous avons besoin d'un cadre de travail. C'est ce cadre de travail que nous attendons et il est urgent de le mettre en place. C'est d'autant plus urgent que, fin septembre, le dossier des finances communales a surgi.

Catastrophe ! Les finances communales sont mauvaises ou même très mauvaises. Deux écoles se sont opposées sur cette question. Nous n'avons pas pu trancher dans le cadre de nos discussions en commission des Finances.

Monsieur le Ministre-Président, je m'adresse directement à vous car cela fait partie de vos compétences. Nous avons fait le tour du problème en commission et nous nous sommes rendu compte qu'il n'était pas possible de conclure sur les chiffres, dans le cadre de cette discussion, et qu'il fallait mettre en place une méthode de travail pour affiner l'analyse et réfléchir ensemble sur les moyens à adopter pour sortir de ce borbier.

J'ai alors personnellement pris une initiative pour proposer une méthode de travail. J'ai contacté tous les chefs de groupe. Un large consensus s'est dégagé.

Cette proposition n'avait rien de révolutionnaire. Nous étions prêts à avancer. Puis, vous vous êtes alors rappelé que j'étais dans l'opposition, que ce n'est pas tout à fait le rôle d'un parlementaire de l'opposition de faire ce genre de proposition. Je le reconnais volontiers. Vous vous êtes rappelé que c'était vous le Ministre-Président et que c'était donc à vous qu'il appartenait de prendre une initiative dans ce domaine. Vous vous êtes ensuite empressé, par voie de presse, d'annoncer que vous alliez reprendre ce dossier en main et qu'il s'agissait d'avancer.

Aujourd'hui, je constate que ce groupe de travail n'existe pas encore. Je sais que vous avez un accord avec les chefs de groupe de la majorité qui a été rapidement entériné un lundi matin. Votre volonté est de travailler avec les chefs de groupe de la majorité, avec les groupes de l'opposition et tous les parlementaires ainsi qu'avec les communes. Mais à ce stade-ci, vous n'avez contacté personne de l'opposition. Ce groupe de travail n'existe pas. Après votre fameuse annonce à la presse, rien ne s'est passé pour la mise en place du groupe de travail. Mais cela a réveillé l'autre : « C'est moi le chef, a dit Ducarme ! Moi aussi, je vais proposer un groupe de travail pour plancher sur ces questions. Il ne faut pas oublier que c'est moi le chef dans cette région ! ».

Le Grand Chef Ducarme s'est donc aussi réveillé. Résultat : aujourd'hui, rien non plus ! Les chefs de parti n'ont pas non plus été contactés pour travailler sur ces questions à Bruxelles.

Voilà trois domaines où nous ne sommes, officiellement, nulle part aujourd'hui alors que nous devons absolument avancer. Tout le monde le sait, la Région bruxelloise a des difficultés avec ses recettes. Et quand je dis que « tout le monde le sait », ce n'est pas tout à fait exact. Si vous le permettez, je vais reprendre un délicieux passage du rapport. En page 52, délectons-nous d'un dialogue entre Anne-Sylvie Mouzon et Olivier de Clippele : Mme Anne-Sylvie Mouzon comprend que le fonds de réserve sert à neutraliser l'instabilité des recettes dans la période transitoire des nouvelles recettes fiscales, suite aux accords du Lambermont : « Mais que fera-t-on le jour où l'on s'apercevra que seule une partie de ces réserves est nécessaire pour stabiliser les recettes ou pour reconvertir la turbine ? Tôt ou tard, ce fonds deviendra inutile. A quoi servira cet argent s'il ne sert pas à faire face à des difficultés d'estimation des recettes fiscales ? On sait à quoi servira le Fonds de l'Eau. Il existe assez de besoins non rencontrés : finances communales, maisons de repos du secteur public, hôpitaux, etc. pour que ce fonds ne serve pas à démontrer que la région n'aurait pas besoin de toutes ses recettes fiscales. Bref, cet argent — craint-elle — « pourrait servir à démontrer que la région n'a pas besoin de toutes ses recettes fiscales ».

Réaction de M. Olivier de Clippele : « M. Olivier de Clippele trouve cette idée excellente ! ». (*Rires.*)

Le ministre espère qu'un jour, ce problème pourra se poser — c'est déjà plus prudent !

On en arrive ici à un débat de fond dans votre majorité. Sur cette question de l'utilisation des marges de manœuvre ou des capacités de recettes de la Région, pourra-t-on se permettre un jour de diminuer les recettes de la Région ? Peut-on imaginer qu'on pourra un jour faire des cadeaux fiscaux ? Je l'ai déjà dit dans le cadre de la discussion sur la déclaration de politique régionale annuelle : nous ne nous trouvons pas dans cette situation là aujourd'hui. Il est faux de dire aujourd'hui que supprimer une recette, par exemple 1 % d'IPP de l'agglo serait un vrai cadeau pour les Bruxellois. Nous avons besoin de moyens pour rencontrer les politiques qui doivent être menées par la Région de Bruxelles-Capitale. Sur cette notion des recettes, j'ai l'impression qu'il y a plutôt un axe Ecolo/PS. Il serait intéressant de voir comment, dans la majorité, les choix vont s'opérer entre le pôle socialiste et le pôle libéral, dans les années qui viennent.

Ce qui était le plus intéressant, à mon avis, dans le cadre de la déclaration de politique régionale annuelle, c'était le volet consacré à l'état de la situation bruxelloise.

La Région continue à s'appauvrir très sérieusement.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Monsieur Doukeridis, je crois réellement que des clivages purement idéologiques à ce sujet ne sont plus d'actualité. Je vous livre ici ma perception personnelle des choses.

En revanche, il est essentiel d'aborder ce type de problème avec objectivité et non dans un esprit de clientélisme que certains pourraient avoir dans les deux sens.

M. Christos Doukeridis. — Evidemment, ce n'est pas du clientélisme si je dis qu'on ne va pas diminuer les recettes et les impôts !

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — L'essentiel est de trouver des solutions nous permettant de générer suffisamment de recettes pour financer les politiques que nous voulons mener, en maintenant une fiscalité attayante pour les couches moyennes de la population qui sont la base de la stabilité fiscale. Voilà l'équilibre que nous voulons atteindre.

M. Christos Doukeridis. — Je tiens à réagir immédiatement, Monsieur le Ministre.

Nous devons effectivement éviter d'aborder ces questions sous un angle idéologique.

Ne nous leurrions pas, nous avons chacun nos options, chacun nos objectifs en la matière. Si nous réussissons un jour à développer des recettes et de nouvelles marges de manœuvre, nous devons nous employer à les utiliser pour construire notre autonomie fiscale, et non pas pour annoncer, dans une optique idéologique, que nous allons diminuer d'autant de pour cent la pression fiscale.

En conclusion, le budget 2002 est collectivement difficile. Vous n'en êtes pas totalement responsable. Il est le fait de l'imprudence de ces dernières années. Le principal enjeu, ce sont les débats que nous aurions dû tenir il y a quelques mois et que nous allons devoir organiser dans les jours qui viennent. Notre groupe vous attend sur cette question, attend les propositions de M. de Donnea, même celles de M. Ducarme s'il a envie de se manifester, mais qui doivent être concrètes pour que nous puissions avancer sur chacun des points de ce dossier afin que les politiques à mener pour les Bruxellois puissent être concrétisées. *(Applaudissements sur les bancs Ecolo.)*

Mme la Présidente. — La parole est à M. Eric André.

M. Eric André. — Madame la Présidente, Messieurs les Ministres, chers Collègues, c'est avec un certain plaisir que je reviens à cette tribune m'exprimer au nom de mon groupe sur le budget régional.

Je n'irai pas jusqu'à vous dire que cela me rappelle ma jeunesse, mais il est vrai que de 1989 à 1995, j'ai eu bon nombre d'occasions de m'exprimer sur le budget régional de l'époque et sur les inquiétudes que le jeune parlementaire que j'étais avais, à l'égard de la difficulté de notre jeune région, à maîtriser ses finances publiques.

Je ne remercierai d'ailleurs jamais assez votre collègue, Jos Chabert, pour les efforts qu'il fournissait à l'époque pour m'assurer une certaine notoriété.

Six ans plus tard, les choses ont incontestablement changé. D'aucuns diront que j'ai changé... je ne le crois pas, même si je veux bien admettre que mon positionnement à l'égard du gouvernement a changé.

Mais il est vrai que, progressivement, notre région et ses ministres des Finances successifs ont su mieux maîtriser leur sujet; que le déficit régional et la dette régionale ne cessent de diminuer et sont aujourd'hui manifestation sous contrôle.

Est-ce là l'effet d'une Région bruxelloise devenue mature ou le résultat de six ans de participation libérale au gouvernement ?

Mon propos ne sera pas de trancher cette question, aujourd'hui.

Pour en venir au budget 2002 proprement dit, je ne vais pas vous étonner en vous disant tout de go que le groupe PRL-FDF votera ce budget sans état d'âme.

Certes, ce n'est pas un budget qui soulève l'enthousiasme comme ont pu l'être ceux de 2000 et 2001 qui marquaient l'avènement d'un nouveau gouvernement avec de nouveaux accents en matière de politique scientifique ou de rénovation urbaine, pour ne prendre que deux exemples de ce qui a marqué la première moitié de cette législature.

Soyons clairs, et vous l'avez été, Monsieur le Ministre des Finances, le budget 2002 est un budget de transition; transition parce qu'il est le premier exprimé en euro; transition aussi, parce qu'il est le premier budget de l'après Saint-Polycarpe qui a profondément modifié, non seulement nos compétences, mais, surtout, les structures de nos recettes.

(M. Jan Béghin, Premier Vice-Président, remplace Mme Magda De Galan, Présidente, au fauteuil présidentiel.)

(De heer Jan Béghin, Eerste Ondervoorzitter, vervangt mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, in de voorzitterszetel.)

Transition encore, parce qu'il intervient à un moment où notre économie, comme d'ailleurs l'économie mondiale, connaît un coup de froid que les événements du 11 septembre ont encore amplifié.

Dans ce contexte, Monsieur le Ministre des Finances, vous vous êtes plutôt bien débrouillés, en nous présentant un budget qui est manifestation prudent.

Et dans les temps ! Nous savons en effet, Monsieur le Ministre, la difficulté qui était la vôtre d'obtenir des informations statistiques relatives aux impôts fédéraux récemment régionalisés. Vous n'avez donc que plus de mérite à nous avoir présenté ce budget 2002 en temps et en heure.

Tant que j'en suis à vous féliciter, permettez-moi également de pointer la qualité de l'exposé général du budget de cette année et, en particulier, les parties relatives au rapport économique et au rapport financier qui y sont insérés.

En cette période de vache maigre, le gouvernement a eu la sagesse de réduire ses dépenses de fonctionnement de manière substantielle. Cet effort est, sans conteste, louable puisqu'il permet au gouvernement de présenter un budget, conforme aux recommandations du Conseil supérieur des Finances, un budget quasiment en équilibre qui n'introduit pas de nouveaux impôts, ne met à mal aucune option politique de ce gouvernement, se permettant même de renforcer son soutien à toutes les communes et à la requalification des quartiers que je qualifierai de plus difficiles.

La création d'un organe central de financement chargé de la centralisation des moyens financiers est, sans conteste, un pas supplémentaire dans l'optimisation des flux de trésorerie entre les différentes institutions de notre Région, et susceptible de devenir un instrument majeur de notre gestion financière.

De même, la création d'un fonds de réserve en vue d'amortir les effets cycliques des impôts régionaux qui, comme vous le signalez, représentent près de 50 % des recettes régionales, est certainement non seulement une des originalités de ce budget mais aussi un élément clé de la politique financière que le gouvernement entend mener à l'avenir.

La création de ce fonds permettra à la Région de capitaliser les moyens non dépensés lors d'années fastes et d'éviter de devoir contracter des emprunts lorsque la conjoncture fera fléchir les recettes fiscales.

Tout au plus pourrait-on regretter, Monsieur le Ministre, que ce fonds de réserve n'ait pas été créé plus tôt, en 1999 ou en 2000, il aurait permis de rendre plus transparent l'usage des crédits non dépensés sur ces exercices et qui ont fait l'objet de ce que vous appelez la « turbine ».

Avant de terminer par des considérations relatives à la fiscalité régionale, permettez-moi d'épingler quelques politiques qui sont chères au groupe PRL-FDF.

En ce qui concerne la tutelle et politique scientifique, je tiens tout particulièrement à remercier le Ministre-Président pour le souci constant dont il fait preuve en matière de soutien aux pouvoirs locaux.

Ainsi, nous ne pouvons que nous réjouir du fait que, malgré un contexte budgétaire difficile, un effort marqué ait été réalisé en faveur des communes.

Je pense à l'augmentation de 2 % de la dotation spéciale aux communes, à l'augmentation de la part attribuée au fonds spécial d'aide sociale, et bien évidemment à la dotation spéciale aux communes de près de 12 millions d'euros (480 millions de francs belges) décidée par le gouvernement.

Je suis certain que ces moyens supplémentaires seront appréciés et bien utilisés par nos différentes administrations communales, à un moment où elles connaissent toutes, sans exception, des problèmes pour équilibrer leurs comptes.

Je voudrais également soutenir le Ministre-Président dans sa politique d'aide à l'Ecole régionale d'administration publique pour la formation des agents des communes et des CPAS.

Cette année, des séminaires portant sur des matières spécifiques et s'adressant à l'ensemble des agents des pouvoirs locaux seront organisés en sus du cycle long en management communal destiné aux agents des niveaux B et C.

Nous sommes tous conscients de la nécessité de disposer d'un personnel communal de qualité et mieux formé. Je ne peux donc qu'approuver une telle initiative.

Quant aux moyens affectés à la politique scientifique, ils s'inscrivent en continuité des budgets 2000 et 2001 qui, rappelons-le, avaient doublé par rapport à 1999. Malgré le léger tassement qui interviendra en 2002, nous sommes satisfaits de savoir que tous les engagements pris seront respectés.

Enfin, finalement, et sous la pression de mes collègues féminines, je m'en voudrais de ne pas faire remarquer que, pour la première fois, dans le cadre des pouvoirs locaux, des subsides sont alloués à hauteur de 26.000 euros à des projets en matière d'égalité femmes/hommes.

J'en arrive à l'environnement et politique de l'eau.

L'année 2001 a été une année importante pour la politique de l'environnement en Région de Bruxelles-Capitale. Nous nous réjouissons que le ministre Gosuin puisse poursuivre son action sur les mêmes bases en 2002.

L'alimentation, pour la première fois en 2002, du « Fonds de l'Eau » garantit — à condition qu'il soit poursuivi lors des prochains exercices — le financement du plus gros investissement public jamais réalisé en Région bruxelloise, à savoir la station d'épuration nord.

Cela démontre que des solutions originales en matière de financement peuvent permettre à la Région de se lancer dans des programmes techniquement pointus, sans mettre à mal ses finances.

Je peux également ici faire référence aux différentes sociétés d'économie mixtes grâce auxquelles les principales filières du recyclage des déchets ménagers ou assimilés sont maîtrisées, à des conditions particulièrement intéressantes tant d'un point de vue environnemental que financier.

Mon groupe observe également avec satisfaction que des moyens supplémentaires provenant de l'accord de coopération Etat fédéral - région vont permettre des investissements de l'ordre de 3.600.000 euros (145.223.640 millions de francs belges) dans le cadre de la réalisation du maillage vert de notre région.

En matière d'investissement toujours, la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'initiation du système d'épuration des oxydes d'azote de l'incinérateur de Neder-over-Heembeek est enfin programmée.

Pour en terminer avec le ministre Gosuin, du moins avec ses compétences, je relèverai au rang des actions plus spécifiques menées par l'agence régionale pour la propreté, l'exploitation des installations de traitement des déchets avec une mention spéciale pour le centre de compostage régional, dont le démarrage d'exploitation a eu lieu fin 2001 et dont l'objectif est d'atteindre, pour fin 2002, la saturation, soit 15.000 tonnes de déchets verts par an.

En ce qui concerne l'aménagement du territoire et les monuments et sites, je souhaite profiter de l'examen du budget 2002 pour me réjouir — et avec moi l'ensemble du groupe PRL-FDF — de l'adoption du Plan particulier d'Affectation du Sol qui a donné un cadre cohérent pour le développement urbanistique de la Région de Bruxelles-Capitale.

Je rends hommage au travail important accompli par le secrétaire d'Etat Draps dans la droite ligne de ses prédécesseurs. Notre Région possède enfin un outil de référence performant.

Je tenais à souligner la continuité de l'action politique qui a été menée dans ce domaine. De même, je me réjouis de l'augmentation des crédits alloués aux communes, pour l'élaboration des plans particuliers d'affectation du sol et des plans communaux de développement sur lesquels le PRAS a une influence directe.

Enfin, je me permets de souligner les efforts importants réalisés pour l'information sur le domaine de l'urbanisme et je pense évidemment à la « Maison de l'urbanisme ».

Je voudrais également souligner la poursuite de la politique menée en matière de monuments et sites, notamment en matière de politique de classement.

Les crédits inscrits doivent rendre confiance aux investisseurs privés et leur permettre de prendre pleinement leur part dans la réhabilitation et la restauration d'immeubles remarquables.

Nous nous réjouissons notamment de l'augmentation des subventions accordées aux particuliers pour la restauration de biens privés classés.

D'autres membres du groupe PRL-FDF ne manqueront pas d'épingler d'autres domaines de la politique régionale lors des interventions dans ce débat.

J'en viens pour terminer, et cela n'étonnera personne, ou du moins cela ne devrait étonner personne, à quelques observations en matière de fiscalité régionale, Monsieur Doulkeridis.

Vous avez, Monsieur le Ministre des Finances, terminé votre exposé liminaire relatif au budget 2002 en attirant notre attention sur la nécessité de redimensionner et de revoir la pression fiscale et parafiscale dans notre région.

Vous vous êtes, par ailleurs, appuyé sur l'évolution récente du dossier « Casino » pour laisser entrevoir une baisse de la fiscalité qui pèse sur les Bruxellois.

Vous vous êtes engagés, — M. Doulkeridis y a fait référence —, à tenir à ce sujet au Parlement, en commission, dans le courant 2002. Nous en avons pris bonne note et le groupe PRL-FDF y participera activement.

Néanmoins, dans le contexte de concurrence fiscale que nous connaissons — que cette concurrence soit souhaitable ou non, c'est devenu un fait —, deux dossiers méritent une initiative rapide du gouvernement dans les prochains mois, voire dans les prochains jours ou même les prochaines heures ...

J'en arrive aux droits de succession.

Le premier dossier qui nécessitera sans doute de votre part encore quelques semaines de réflexion est relatif aux droits de succession. Après les réformes intervenues en la matière en Région wallonne et en Région flamande, il nous apparaît impensable que rien ne soit fait en Région bruxelloise.

Ainsi, à côté des modifications nécessaires pour supprimer la discrimination qui pèse sur les cohabitants, convient-il également qu'une réforme plus fondamentale intègre l'évolution des législations dans les autres régions de ce pays. A défaut, nous pourrions assister à des délocalisations de patrimoine pour des raisons purement fiscales, ce qui, vous l'admettez, serait non seulement regrettable mais également dommageable, à terme, pour les finances de notre région.

Plusieurs propositions d'ordonnance émanant du groupe PRL-FDF ont été déposées. Nous attendons, Monsieur le Ministre des Finances, qu'elles puissent, sinon vous diriger, du moins vous guider, dans les choix que vous aurez à proposer au gouvernement.

J'aborderai enfin la radio-redevance, le dossier « chaud » du moment, du moins en matière fiscale, dossier qui a trait au sort qu'il convient de réserver à la redevance « radio-télévision ».

Vous avez souligné à suffisance, Monsieur le Ministre des Finances, en commission, à quel point cette redevance était relativement mal perçue. Seuls, 62 % des contribuables concernés s'acquitteraient de celle-ci. Vous avez également mis en avant le coût relativement élevé de sa perception actuelle.

L'évolution des législations en Région flamande et en Région wallonne plaide ici aussi pour une adaptation rapide de la réglementation bruxelloise en la matière.

S'il est évident que toute réforme de la législation en matière de redevance radio-télévision ne peut mettre en péril le budget régional, un élargissement de son assiette de perception doit laisser de la place pour une réduction du montant à acquitter.

A l'instar de ce qui s'est fait en Région wallonne, M. Cerexhe s'est essayé à une fusion de la redevance radio-tv et de la taxe régionale.

Il a entendu que quelque chose était dans l'air et il a voulu dribler le gouvernement, en déposant le premier un texte; c'est de bonne guerre.

Mais la proposition Cerexhe ne satisfait pas le groupe PRL-FDF, Monsieur le Ministre, elle est beaucoup trop timide. Nous attendons du gouvernement qu'il donne un signal positif qui fasse que les ménages bruxellois, qui paient leurs taxes et redevances, voient leur facture globalement réduite et de manière substantielle.

L'idée de fusionner la taxe régionale et la redevance radio-tv à notre faveur, Monsieur le Ministre, parce qu'elle est simple, facile à appliquer, et qu'elle pourrait être d'effet immédiat.

Mais l'élargissement de l'assiette à l'ensemble des ménages et entreprises doit être l'occasion d'une réduction substantielle du montant à charge de chaque ménage bruxellois.

Le contribuable qui aujourd'hui paie 2.030 francs belges de taxe régionale et entre 7.872 francs belges et 9.024 francs belges de redevance, suivant qu'il déclare s'acquitter de la redevance TV uniquement ou radio-TV, supporte en fait une charge totale comprise entre 9.902 francs belges et 11.054 francs belges.

Nous souhaitons, Monsieur le Ministre, que celle-ci ne puisse excéder 7.000 francs belges par an et par ménage ou encore, en euros, en arrondissant à la baisse, moins de 170 euros par ménage !

Une réduction de 4.000 francs belges (100 euros) pour un ménage standard représenterait une diminution de près de 40 % du coût combiné taxe régionale/redevance radio-télévision à Bruxelles et constituerait, sans conteste, un signal positif pour tous les habitants de notre région dans le contexte que nous connaissons.

Aussi, Monsieur le Ministre, le groupe PRL-FDF demande instamment au gouvernement de trouver dans les jours, voire dans les heures qui viennent, une formule :

- qui unifie la taxe régionale et la radio-tv redevance;
- qui répartisse équitablement la charge fiscale sur les ménages et les entreprises;
- qui réduise de manière sensible la charge combinée, taxe régionale/radio-tv redevance, pour les Bruxellois.

Si le gouvernement pouvait arrêter rapidement un nouveau règlement/taxe répondant à cette triple exigence, il aurait le total support du groupe PRL-FDF, au point de garantir un quorum sans faille en commission dans les premiers jours de janvier pour permettre l'adoption rapide d'une nouvelle législation.

Mme Evelyn Huytebroeck. — Cela va être dur !

M. Rudi Vervoort. — C'est extraordinaire ! On ne vous a pas attendu pour supprimer des taxes !

M. Eric André. — Monsieur le Ministre, nous comptons sur vous pour faire aboutir ce règlement le plus rapidement possible.

Cela étant, je ne parlerai pas plus longtemps aujourd'hui, en vous assurant encore une fois de l'appui de notre groupe au budget que vous nous proposez aujourd'hui. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Benoît Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Monsieur le Ministre du Budget, que dire encore après tant d'éloges adressés au gouvernement par M. André. J'aurais envie de déposer une motion à la suite de ce débat en demandant la réintégration d'urgence de M. André au sein du gouvernement. Il nous a d'ailleurs dit, en son temps, les bienfaits de sa présence au cours des deux premiers exercices. Je pense que je vous ai bien compris, Monsieur André.

En revanche, je pense que vous m'avez mal compris concernant les propositions que nous avons faites sur la radio télé-redevance. Je vais y venir.

Monsieur le Ministre-Président, Monsieur le Ministre du Budget, chers Collègues, autant le dire tout de suite, je serai moins dur dans cette intervention que lors des débats budgétaires sur les deux premiers budgets de cette législature. Cette année-ci, Monsieur le Ministre du Budget, vous avez fait des efforts considérables pour, à tout le moins, respecter les formes. Ce n'est pas parce que l'on est dans l'opposition que l'on ne doit pas rester objectif. Tout n'était certainement pas parfait, malheureusement. Les budgets de la Commission communautaire commune ont été rentrés avec beaucoup ...

(Mme Magda de Galan, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.)

(Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, treedt opnieuw als voorzitter op.)

M. Benoît Cerexhe. — ... de retard, au point que nous devons en débattre au cours d'une autre séance plénière, après un examen qui a dû être très rapide, vous en conviendrez avec moi, en commission.

Par ailleurs, les budgets des pararégionaux nous ont également été fournis avec quelque retard.

En outre, nous ne reviendrons pas sur l'incident désolant de la présentation de votre budget, à laquelle nous avons tout juste eu le droit d'assister, sans véritable droit de réplique, car à ce moment vous étiez davantage préoccupé par l'organisation de votre conférence de presse.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Madame la Présidente, permettez-moi d'intervenir ...

M. Benoît Cerexhe. — Je vous envoie des fleurs et vous m'interrompez ! En général, c'est le contraire ...

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Ce que nous avons fait était une première : nous avons présenté le budget au Parlement au lieu de le présenter d'abord à la presse. De plus, les parlementaires qui étaient présents, tant de l'opposition que de la majorité, ont ainsi pu discuter immédiatement avec le gouvernement et s'exprimer dans les médias avec une appréciation générale du budget.

M. Benoît Cerexhe. — Monsieur le Ministre, nous n'allons pas entamer une discussion sur ce point, c'est le débat de fond qui est le plus important. Je pense néanmoins que c'était une parodie de présentation de budget. Nous n'avons eu que trois ou quatre minutes chacun pour poser des questions. La vraie discussion a eu lieu lors de la première réunion de la commission.

Sur la forme, Monsieur le Ministre, je tiens à vous dire qu'il y a une amélioration. En effet, on est loin de la manière dont Mme Neyts avait, à l'époque, présenté son premier exercice budgétaire. On est aussi loin de l'inexpérience un peu distanciée avec laquelle vous nous aviez présenté votre précédent budget; mais on vous a pardonné.

Cette année, nous avons senti chez vous un réel investissement dans cet exercice et, à certains égards, une franchise que l'on peut qualifier de rafraîchissante. J'en veux pour exemple l'aveu que vous avez faites dans l'exposé du budget, à la page 47, sur le caractère virtuel — terme rare dans la bouche d'un ministre du Budget — des recettes provenant du fonds de réserve que vous vous apprêtez à créer. Vous écrivez vous-même que ce ne sont pas de vraies recettes. Très bien ! Quelle franchise ! Bravo ! Continuez ainsi !

Nous reviendrons plus tard sur ce fonds de réserve et sur les commentaires qu'il suscite au sein de mon groupe mais il y a, en tout cas de votre part, une volonté d'expliquer le budget, il convient de le souligner.

Cela dit, Monsieur le Ministre, votre budget 2002 ne manque pas de nous laisser sceptiques quant au fond, je dirai même qu'il nous inquiète. D'autres l'ont dit avant moi, ce budget est le premier à se fonder sur la loi de financement née des derniers accords institutionnels. Comme vous le savez, lors de ces négociations institutionnelles, nous n'avons eu de cesse de mettre en garde contre les dangers que cette réforme faisait planer en matière de définancement de la Région de Bruxelles-Capitale. Aujourd'hui, force est de constater que ce budget 2002 marque malheureusement bel et bien les prémices d'un définancement structurel de notre région.

En effet, en 2001, la Région bruxelloise s'est vu octroyer 39,3 milliards de francs par le pouvoir fédéral. En 2002, cette dotation a été revue — vous l'avez calculée à deux reprises — et s'élevait à moins de 39 milliards de francs dans la version originelle de votre budget, que vous avez présentée à la conférence de presse et non celle que vous avez modifiée cinq jours plus tard en commission.

Par la suite, cinq jours plus tard, sans doute un peu gêné par la réalité brute de ces deux chiffres, vous nous en avez présenté de nouveaux portant à 39,4 milliards la dotation fédérale. Soit un bénéfice de 400 millions pour notre région.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire en commission, je connais vos réponses, Monsieur le Ministre, ainsi que celles de M. Doulkeridis, puisque vous faites chorus à ce niveau, vous êtes de temps en temps d'accord avec Ecolo. Je connais aussi les contre-arguments que vous m'avez opposés. Pour faire simple, vous considérez que la réforme de l'Etat refinancera, en 2002, la Région bruxelloise à concurrence de 400 millions.

Je veux bien accepter votre logique mais cela ne m'empêche pas de continuer à affirmer qu'il y a un définancement. J'en veux tout d'abord pour preuve le montant du refinancement que vous-même prévoyiez en mars ou avril, quand vous êtes venu nous faire un exposé en commission sur les conséquences financières de ces accords pour la Région bruxelloise. Vous nous avez alors donné le chiffre de 1,6 milliard. De ce montant, il faut déduire les 400 millions que vous prétendez avoir aujourd'hui. Il reste une différence de 1,2 milliard.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Entre mars et décembre, nous avons connu un réel ralentissement de la croissance économique. De plus, il y a eu les événements du 11 septembre.

M. Benoît Cerexhe. — Je ne partage évidemment pas ce point de vue et c'est encore plus inquiétant à mes yeux quand on voit que vos prévisions ne tablaient que sur des accroissements nettement inférieurs pour les années suivantes, donc après 2002.

Par ailleurs, le refinancement dont vous nous assurez que la Région bruxelloise a bénéficié lors de la dernière réforme de l'Etat est évalué par vos soins à quelque 400 millions de francs, soit, au centime près, à ce que vous aviez prévu de la manière la plus irréaliste qui soit en ce qui concerne la perception de la redevance radio-télévision, par rapport aux années précédentes. Ces 400 millions de refinancement correspondent au montant que vous croyiez pouvoir obtenir d'une meilleure perception de cette redevance. Or, vous avez vous-même admis en commission que vous n'arriveriez jamais à percevoir ce que vous avez budgétisé en termes de redevance radio-télé. M. André a confirmé ce constat à la fin de son exposé.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — En ce qui concerne votre dernière remarque, je vous conseille de lire l'excellent rapport de la Cour des Comptes sur la perception de la radio-télé redevance. Des initiatives qui doivent permettre une meilleure perception de cette taxe sont clairement expliquées.

Si cette taxe doit être perçue, ce rapport constitue le meilleur guide pour aider le ministre des Finances.

M. Benoît Cerexhe. — Je vais y venir, Monsieur le Ministre, mais, en commission — on peut se référer au rapport — vous avez reconnu qu'il y aurait d'énormes difficultés à atteindre le montant que vous avez vous-même budgétisé. Je ne suis pas un oiseau de mauvais augure. Je ne fais que lire vos déclarations.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Ce sera effectivement difficile mais une méthode a été décrite pour surmonter cette difficulté.

M. Benoît Cerexhe. — Si vous ne trouvez pas le moyen de réaliser l'objectif que vous vous êtes fixé en matière de perception de la redevance radio-télévision, votre budget court droit dans le mur !

Comme l'a relevé la Cour des Comptes, la radio-télé redevance est extrêmement mal perçue dans notre Région : 62 % des ménages s'en acquittent alors que 92 % possèdent un poste de télévision.

Les administrations fiscales successives qui ont essayé d'améliorer le taux de perception de cette redevance radio-télévision ne sont jamais parvenues à des résultats probants.

On peut certes espérer que « ce que nous faisons nous-mêmes, nous le ferons mieux » pour reprendre un adage cher aux fédéralistes et confédéralistes convaincus mais permettez-moi d'en douter.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Je voudrais ajouter une petite précision car je trouve votre intervention intéressante.

Nous avons évidemment une très bonne connaissance du terrain, nettement meilleure que celle des responsables des communautés qui

géraient auparavant cette matière par le biais du service de perception. Ce qui peut nous aider.

M. Benoît Cerexhe. — Vous me permettez d'en douter, Monsieur le Ministre, puisque l'administration chargée de percevoir cette redevance pour la Région bruxelloise aura pour les années à venir un statut hybride, flottant et peu propice à une efficacité maximum.

J'en doute d'autant plus que j'ai constaté le revirement des socialistes bruxellois en début de semaine, lequel m'incite à penser qu'il n'y a pas de véritable volonté concernant l'intégration de la taxe radio-redevance ...

M. Rudi Vervoort. — Quel revirement ? Vous avez bien lu ?

M. Benoît Cerexhe. — J'ai lu les communiqués qui viennent de la fédération socialiste.

J'ai notamment lu les déclarations de M. Vervoort qui, dans un premier temps, considérait que cette intégration était une bonne piste à explorer. J'ai lu, quelques jours plus tard, que la fédération socialiste considérait qu'il n'en était absolument pas question.

M. Rudi Vervoort. — C'est faux !

M. Benoît Cerexhe. — Je me demande dès lors s'il y a dans le chef de certains bourgmestres — quelques-uns siègent au sein de ce Parlement — une véritable volonté de permettre la meilleure perception de la redevance radio-télé dans leur commune.

M. Rudi Vervoort. — C'est tout à fait faux. C'est ce que l'on appelle du clientélisme à rebours ! Puisque vous m'interpellez directement, je voudrais vous répondre. Si vous avez bien lu le communiqué de presse, vous aurez constaté que le PS s'oppose au quadruplement de la taxe. L'intégration directe amenait au quadruplement. J'aurai d'ailleurs l'occasion d'intervenir sur le sujet, car, comme M. André l'a dit, il faut obtenir une diminution substantielle des sommes réclamées aux Bruxellois. C'est ce que nous exigeons aussi, voire au-delà du montant que vous avez cité, d'environ 7.000 francs belges.

Considérez donc comme acquis de la part de la famille socialiste le fait que, sur le principe, un accord existe sur l'intégration de cette taxe.

M. Christos Doulkeridis. — Vous voulez dire que cela coûtera moins cher au fil du temps. C'est tout ce qui vous préoccupe pour le moment. Vous ne voulez rien faire d'autre.

Quel est l'essentiel ? C'est normal de souhaiter que cela coûte moins cher aux contribuables. Il faudrait d'ailleurs qu'il existe plus d'équité entre ceux qui devraient payer et ceux qui paient effectivement ! Le tout est de savoir si, au total, les recettes de la région restent, ou non, identiques dans ce domaine. Si vous intégrez ce critère-là, tout le monde s'y retrouve : on peut à la fois diminuer la redevance, préserver les recettes de la région et instaurer davantage d'équilibre à l'échelon des citoyens.

M. Benoît Cerexhe. — C'est notre position.

Mme la Présidente. — Je vous demande de ne pas parler tous en même temps — il me semble d'ailleurs que vous êtes d'accord — et de laisser M. Cerexhe poursuivre son intervention.

M. Benoît Cerexhe. — En 2000 donc, la redevance radio-télévision perçue en Région bruxelloise s'est élevée à un peu plus de 51 millions d'euros, soit 2 milliards de francs. En 2001, les prévisions s'affichent plus ou moins au même montant. Pour votre budget 2002, vous prévoyez de réussir là où les autres administrations fiscales ont, malheureusement, échoué, et vous budgétisez 400 millions supplémentaires, ce qui représente un accroissement de plus de 20 % des recettes; vous tablez ainsi sur un enrôlement qui passerait de 62 % à 72 % — cela figure au rapport que vous nous avez donné en commission — et cela, en dépit de facteurs pourtant peu favorables à cette progression spectaculaire.

Quels sont ces facteurs ?

Il y a, tout d'abord, le problème de l'administration. La perception restera assurée par les organismes des communautés française et flamande.

Pour ce qui est de la perception par la Communauté flamande, on est même en droit de s'interroger sur l'acuité des services, appelés à disparaître.

On est aussi en droit de s'interroger sur le dynamisme de fonctionnaires appelés à percevoir une redevance pour un pouvoir qui n'est plus le leur.

Il faudra, ensuite, mettre en place une nouvelle administration, élément peu propice à une efficacité à 100 %, d'autant moins propice que les fonctionnaires dont héritera la Région bruxelloise proviennent de la Communauté française, de la Communauté flamande, de Belgacom et de l'IBPT.

On peut réellement s'interroger sur l'efficacité à court et moyen termes d'une nouvelle équipe, peu homogène, de « 58 personnes » à statut flottant.

Face à ce constat, le groupe PSC a déposé deux propositions d'ordonnance visant à intégrer une taxe régionale mal perçue — la redevance — dans une taxe, elle, très bien perçue, la taxe régionale autonome.

Je suis sûr que nous pourrons, dans cette assemblée, en débattre très prochainement, pour le bien même du budget 2002, pour le bien même des Bruxellois.

J'ai cru comprendre, en lisant les journaux, que vous aviez vous-même, Monsieur le Ministre du Budget, évolué sur cette question, que, de « hâtive et peu pertinente », cette proposition était devenue crédible et que vous réfléchissiez aux diverses modalités à définir pour la mettre en œuvre.

J'ai même cru comprendre que le gouvernement régional s'était saisi de la question. Je n'ai, par contre, pas bien compris la récente position de votre partenaire socialiste.

Puis-je vous rappeler, à vous et au partenaire libéral, qu'il ne tient qu'à vous pour que sur cette matière une majorité puisse se dégager pour permettre une réforme qui, non seulement, s'avérera salubre pour les finances régionales bruxelloises, mais plus encore, débouchera sur une réduction importante de la fiscalité pour tous les ménages bruxellois — je dis bien *tous* les ménages bruxellois — de l'ordre de 1.700 francs belges.

Je trouve que vous faites de la surenchère lorsque vous dites que, pour le partenaire libéral, le montant des deux ne doit pas excéder 7.000 francs. Nous sommes dans l'opposition, Monsieur André, mais nous formulons des propositions responsables. Nous connaissons la situation financière de la région. Notre proposition a pour effet la neutralité sur le budget régional.

M. Eric André. — La mienne aussi !

M. Rudi Vervoort. — La nôtre aussi !

M. Eric André. — Il faut une répartition équitable entre les différents contribuables !

M. Benoît Cerexhe. — Tout à fait ! Je ne veux pas non plus accentuer la taxe sur les entreprises, car le développement économique de Bruxelles est tout à fait nécessaire.

La mesure que je propose est sociale, puisqu'on augmente les exonérations. La mesure que je propose fait diminuer la fiscalité. Elle est, de plus, neutre pour le budget régional. Enfin, elle n'accroît pas la fiscalité sur les entreprises. Si vous voulez adhérer à ce schéma, nous vous suivrons sans hésiter !

M. Rudi Vervoort. — Et vous trouvez normal que pour la part « entreprises », qui n'a pas évolué depuis près de dix ans, puisqu'elle n'est pas indexée, il n'y ait pas de rattrapage ?

M. Benoît Cerexhe. — On devrait aussi, dans cette région, dresser un bilan et réaliser une comparaison avec les deux autres régions sur la fiscalité — régionale ou communale — qui pèse sur les entreprises. Que l'on fasse le bilan avant de prendre une décision !

Ma mesure a pour effet de ne pas affecter les entreprises et de toucher tous les contribuables. Elle a, par ailleurs, des effets sociaux.

M. Rudi Vervoort. — Nous savons, maintenant, de quel côté vous vous placez. C'est un élément intéressant ...

M. Benoît Cerexhe. — Ce n'est évidemment pas, Monsieur le Ministre, la seule critique que nous formulons à l'égard de votre budget.

Nous pensons en effet que votre budget ne tient le cap comptable que par l'utilisation de trois subterfuges, au chapitre « Voies et Moyens ».

Il y a, tout d'abord, la surestimation quasi systématique de certaines recettes fiscales. J'ai déjà eu l'occasion d'évoquer les quelque 20 % de croissance du produit de la redevance radio-télévision.

Mais ce cas n'est pas isolé. La taxe de mise en circulation croît ainsi de 27,8 %, l'eurovignette de plus de 5 %, alors que son rendement est appelé à se réduire.

Par ailleurs, votre budget tient aussi debout — ou tente de tenir debout — grâce à l'apport de la CCC, à concurrence de 2,5 millions d'euros.

Vous avez, ensuite, choisi des paramètres de croissance de 1,3 % bien au-delà des prévisions les plus prudentes de la Région wallonne

et de la Communauté française, par exemple, et que nous jugeons par trop intenables.

Enfin, *last but not least*, l'affectation au budget des Voies et Moyens 2002 des soldes non dépensées en 2001, par l'entremise d'un nouveau fonds à créer, « le fonds de réserve », est l'entourloupe des entourloupes. Je l'ai dit, vous reconnaissez vous-même dans votre exposé général que ces 2,5 milliards de francs belges ne sont pas une vraie recette.

C'est d'autant moins une vraie recette que sa récurrence n'existe pas. Et la non-récurrence de cette « fausse » recette pose évidemment problème.

La part du « fonds de réserve » au budget 2002 s'élève, je l'ai dit, à quelque 2,5 milliards de francs, ou 4 % des dépenses prévues en 2002.

Si le gouvernement entend assurer le caractère récurrent de cette recette, il lui faudra réalimenter son fonds à concurrence d'un montant identique, majoré de l'indexation.

Où trouver les moyens en 2003, si ce n'est en économisant, sur l'année qui vient, quelque 4 % du budget « Dépenses » ?

Or, le budget « Dépenses » 2002, plus que les budgets des années antérieures, est déjà calculé de manière étriquée, fondé sur la règle des 95 %, qui visait à amputer de 5 % l'ensemble des frais de fonctionnement dans toutes les divisions.

Les autres parlementaires de mon groupe interviendront de manière plus détaillée sur le volet Dépenses des différentes divisions.

Or, les politiques les plus sujettes à ces non-exécutions seront, par nature, les politiques d'investissement.

En se désengageant des investissements (reports, non-exécutions ...), le gouvernement crée, par là-même, les conditions d'un appauvrissement plus important de la Région à moyen terme.

Par ailleurs, je voudrais souligner que la logique du « fonds de réserve » pose problème dans la mesure où les soldes de crédits budgétaires non dépensés ne seront plus affectés au remboursement de la dette.

Cette situation risque de ralentir sérieusement la nécessaire politique de désendettement d'une région dont le niveau d'endettement par habitant est le plus important du Royaume.

La charge de la dette sur les finances régionales ne sera que plus lourde et plus longue à supporter, obérant, par là-même, sur le moyen terme, les finances régionales bruxelloises.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Ce que vous dites est exact en ce qui concerne le fonds de réserve. Par contre, il faut tenir compte du fait qu'en opérant comme nous le faisons, nous avons éclairci le problème de la turbine ...

En utilisant le fonds tel que nous le faisons maintenant, entre autres pour les sommes non employées qui sont reportées d'année en année, nous permettons de clarifier un débat que nous avons eu, ici, à de multiples reprises au cours des années précédentes, concernant le volume et la non transparence des turbines organisées dans les différentes divisions.

Pour cette partie-là du fonds de réserve, votre remarque est pertinente. Pour l'autre partie, qui pourrait être constituée à la suite de moments économiques forts pour pallier des moments économiques plus faibles, votre remarque n'est pas valable.

M. Benoît Cerexhe. — Les finances régionales bruxelloises, comme on le voit, n'évoluent pas de la meilleure manière qui soit, malgré les discours rassurants des uns et des autres lors des dernières discussions institutionnelles. Je crains même que leur évolution ne soit pire encore, quand on voit combien le panier des recettes régionales bruxelloises est, aujourd'hui, tributaire du rendement de deux taxes : les droits de succession et les droits d'enregistrement.

Ces deux postes représentent 63 % des recettes fiscales régionales propres et, hors emprunt, plus de 30 % de l'ensemble des recettes de la région.

Nous avons mis en garde à de très nombreuses reprises contre les dangers que la mise en œuvre de pratiques de concurrence fiscale faisait peser sur la Région bruxelloise.

Or, dans une situation de plus en plus agressive en matière de concurrence fiscale, comme le démontre, ces dernières semaines, le poids de ces deux impôts dans le panier « Recettes » de la Région bruxelloise a vraiment de quoi inquiéter.

A ce titre, est-il innocent de constater que les initiatives en matière de réduction importante de la fiscalité en Flandre portent — outre la radio-redevance — précisément sur les droits d'enregistrement et les droits de succession ?

Déjà fragile, la région se découvre un Talon d'Achille que le grand voisin du Nord semble avoir d'ores et déjà repéré et vouloir exploiter. Je crains qu'au bout du processus, la Région bruxelloise se retrouve dans une situation financière extrêmement difficile.

Ce budget 2002 s'est fixé la règle des 95 % en matière de dépenses de fonctionnement. La création du Fonds de réserve et l'alimentation de ce dernier, qui doit permettre la récurrence des moyens pour les années suivantes, imposera une réduction supplémentaire, dès cette année, de quelque 4 % des dépenses budgétisées à l'initial 2002. La Région bruxelloise est entrée dans un cycle d'austérité qui, à défaut de trouver des recettes nouvelles, rabotera de quelque 10 % par an et de 5 % pour les années suivantes, les dépenses de fonctionnement et d'investissement de notre région.

Monsieur le Ministre, on est bien loin de ce que le PRD présenté par le gouvernement à l'automne et soumis aujourd'hui à l'enquête publique, se propose de réaliser. Pour rappel, votre PRD se veut être « un projet de ville, un projet de vie censé jeter les bases du développement futur de notre région ». Votre PRD se propose, en douze priorités, de faire plus et de faire mieux dans tous les domaines que recouvrent les compétences régionales.

Or, ce budget 2002 est le premier qui s'inscrit dans les objectifs de ce PRD. Il nous faut malheureusement constater que dans toutes les politiques, on est aujourd'hui bien loin des intentions affichées dans le plan régional de développement. Nous avons dénoncé, lors de la rentrée parlementaire, la litanie de bonnes intentions qu'était ce PRD, ce catalogue de projets, de lieux communs, cette longue déclaration de principe qui n'opérait aucun choix de société. Nous devons constater aujourd'hui que votre gouvernement s'avère incapable d'accorder les moyens de sa mise en œuvre.

Monsieur le Ministre, vous avez réussi à bruxelliser le proverbe « il y a loin de la coupe aux lèvres ». Il nous faudra dire dès demain : « il y a loin du PRD au budget 2002 ». (*Applaudissements sur les bancs PSC.*)

Mevrouw de Voorzitter. — Het woord is aan mevrouw Brigitte Grouwels.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Mevrouw de Voorzitter, geachte leden van de regering, collega's, ik start met de vaststelling dat het Brusselse Gewest meer dan 50 % van zijn inkomsten haalt uit eigen belastingopbrengsten. Dat is een droom voor het Vlaams Gewest. Of dat voor het Waals Gewest ook zo is, weet ik niet, want ik ken er de gevoeligheden niet zo goed. In ieder geval, dat Brussel meer dan 50 % van zijn middelen haalt uit eigen belastingen, betekent dat het daar ook politiek voor verantwoordelijk is. Dat is zeer belangrijk, des te meer vanuit een federaal standpunt bekeken.

Dat feit creëert natuurlijk heel wat verwachtingen en legt een grote verantwoordelijkheid bij de Brusselse politici. In dat opzicht is het debat over het kijk- en luistergeld van het grootste belang. Mijn fractie is uiteraard voorstander van de afschaffing ervan, maar dat moet op een doordachte wijze gebeuren. Wij hebben immers vastgesteld dat de regering in de begroting voor 2002 heeft gerationaliseerd. De middelen zijn inderdaad niet onbegrensd. Een debat over de fiscaliteit in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest moet zo vlug mogelijk worden geopend. Daarbij moeten wij ons buigen over de problematiek van de rationele aanwending van de middelen en zullen wij rekening moeten houden met de fiscale concurrentie van de omliggende gewesten, inzonderheid het Vlaams Gewest en met de al te hoge fiscale druk in ons gewest. Daartegenover zullen wij de noden in onze regio moeten afwegen. Zo moeten wij nagaan hoe wij de fiscaliteit kunnen gebruiken om bijvoorbeeld het wonen in Brussel aantrekkelijker te maken. Het debat zal dus zeer complex zijn. Het is alvast zeker dat het bepalend is voor de toekomst van ons gewest. Vandaar dat we het niet langer mogen uitstellen.

Mevrouw de Voorzitter, ik kom nu tot mijn beschouwingen bij de begroting voor 2002 zelf. Daarin vinden wij een aantal voor ons belangrijke accenten terug. Doch zien wij ook enkele almaar intenser wordende rode knipperlichten. Daar zullen wij geregeld de alarmklok over luiden.

Positief is dat de regering een bijkomende inspanning levert voor het openbaar vervoer. Enerzijds wordt het gratis vervoer voor 65-plussers ingevoerd. Die verwezenlijking komt niet alleen de Brusselse senioren ten goede, ze zal ook een uitwisselingsakkoord inzake de tarieven met het Vlaams Gewest vergemakkelijken, zoals dat reeds gebeurde met het Waals Gewest.

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en

Externe Betrekkingen. — Mevrouw Grouwels, sta me toe u even te onderbreken voor een opmerking die mij zonet te binnen schiet. De maatregel om 65-plussers gratis het openbaar vervoer te laten gebruiken is inderdaad een belangrijke verwezenlijking, waarover heel lang in de regering is gedebatteerd. Welnu, dat u pas als vierde spreker voor het eerst die maatregel toejuicht, geeft aan dat er een enorm verschil is in appreciatie tussen de gemeenschappen vertegenwoordigd in ons Parlement over geenszins communautair geladen onderwerpen. Dat is merkwaardig.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Inderdaad, maar dat is ook begrijpelijk. Het is belangrijk dat wij beseffen dat de Nederlandstaligen in het Brussels Gewest wellicht veel gevoeliger zijn voor de politieke debatten die in Vlaanderen worden gevoerd. Heeft dat te maken met het feit dat de Franstaligen ietwat minder de Nederlandstalige pers volgen? Feit is dat de Nederlandstalige Brusselaars van zeer nabij de politiek in Vlaanderen volgen en dat constant toetst aan het beleid dat in Brussel voor de Brusselaars wordt gevoerd. Misschien verklaart dat ook waarom geen van de voorgaande sprekers, die allemaal Franstalig waren, de bedoelde maatregel in de verf hebben gezet.

Het is duidelijk: het gratis openbaar vervoer voor senioren en het uitwisselingsakkoord met het Vlaams Gewest zullen bij alle Brusselaars in goede aarde vallen. Inderdaad, ook Franstalige Brusselaars hebben er zich over beklagd dat zij niet gratis op de kusttram konden of elders niet gratis het openbaar vervoer konden nemen. Dat is nu allemaal voorbij.

De keuze om te investeren in het openbaar vervoer is een juiste en toekomstgerichte beleidskeuze, die de CD&V-fractie volmondig ondersteunt. Natuurlijk gaat het om meer dan alleen maar gratis openbaar vervoer voor senioren. De extra middelen zijn ook bestemd om de kwaliteit, de efficiëntie en de snelheid van de MIVB-voorzieningen te verbeteren en het aanbod aantrekkelijker te maken en te optimaliseren. Enkel een goedwerkend en veilig openbaar vervoer zal meer reizigers aantrekken. Dit is precies onze bedoeling: meer chauffeurs doen overschakelen op het openbaar vervoer.

Even essentieel als een goed mobiliteitsbeleid is een dynamisch en evenwichtig huisvestings- en woonbeleid. In de begroting 2002 wordt terecht een bijzondere inspanning geleverd in de sector van de sociale huisvesting. Die inspanning, die over verscheidene jaren is gespreid, omvat vooral de renovatie van het bestaande woningenpark. Dat is inderdaad een belangrijke prioriteit, die wij ten volle steunen.

Het woonbeleid moet echter ook meer evenwichtig worden uitgebouwd, opdat Brussel aantrekkelijk blijft voor middeninkomengezinnen. Hier gaat wel een eerste knipperlicht branden. Hoewel wij de verhoging van de dotatie aan het Woningfonds van de Brusselse gezinnen toejuichen, is ze nog steeds ontoereikend. Het is wenselijk dat er inderdaad meer mogelijkheden worden gecreëerd voor een ruimere doorsnede van de bevolking. Positief is alvast de nieuwe maatregel om jongeren leningen toe te kennen. Het instrument zal echter zijn succes nog moeten bewijzen. De precieze modaliteiten kennen we nog niet; staatssecretaris Hutchinson heeft wel al wat aanwijzingen geven, maar daarover heeft de regering nog geen beslissing genomen. Wij rekenen erop dat de inkomenvoorwaarden waaraan jongeren moeten voldoen om van zo'n woninglening te kunnen genieten, minimaal of zelfs onbestaande zijn. Op die manier kan een zo ruim mogelijke groep jonge mensen kiezen om zich in Brussel te

komen vestigen en er hun thuis te maken. Met de bekendmaking van de maatregelen in verband met het nieuwe instrument staat of valt het succes ervan. Er moet dus een omvattende en in het oog springende publiciteitscampagne rond worden gevoerd. Van die gelegenheid kan trouwens gebruik worden gemaakt om een positief imago van ons gewest in ruime kringen te verspreiden. Wij zullen alvast later een evaluatie van de toepassing van de lening voor jongeren vragen.

In dezelfde context betreuren wij dat er geen extra-inspanningen voorzien zijn via de Gewestelijke Ontwikkelingsmaatschappij, die zeer verdienstelijk werk verricht inzake huisvesting. Uiteraard begrijpen wij dat er budgettaire beperkingen waren en dat niet alles tegelijk kan worden gerealiseerd. Maar als wij er niet in slagen om, onder meer via een gedifferentieerd huisvestingsbeleid, meer middeninkomens aan te trekken, dan zal ons fiscaal draagvlak en dus ook onze budgettaire ruimte in de toekomst alleen maar verkleinen.

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Mevrouw Grouwels, dat is inderdaad een van de essentiële elementen die vaak wordt vergeten in de begrotingsdiscussie. Natuurlijk hebben de meeste parlementsleden oog voor de noodzakelijke financiering van het gewest, omdat we voor belangrijke uitdagingen en uitgaven staan. Daarbij vergeten zij wel eens dat de financiering enkel kan worden gewaarborgd door een voldoende stevig financieel draagvlak. Door het weggagen van de middeninkomens die precies daaraan ten grondslag liggen, door minder gunstige fiscale maatregelen, wordt dat draagvlak almaar minder stabiel. Dat werkt bovendien de dualisering in onze stad in de hand, want de middeninkomens verdwijnen.

De uitdaging is nu voor ons het juiste evenwicht te vinden. Wat ik te weinig hoor in het Parlement, is dat het fiscaal draagvlak een essentieel element is van het debat, zoals u dat hebt onderstreept, mevrouw Grouwels.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Mijnheer de Minister, wij zijn het volledig met u eens wat dat betreft. Samen met u zal ik trouwens in de komende discussies blijven hameren op dat aspect. Ik heb ook een aantal voorstellen geformuleerd in dat verband die in de commissie voor de Financiën binnenkort zullen worden besproken.

Overigens, hiermee doen wij niets meer of niets minder dan uitvoering geven aan het regeerakkoord. Aan dat regeerakkoord en alle onderdelen ervan zijn wij zeer loyaal. Wij verwachten dan ook dat aan het principe, zoals ik het heb verwoord, een betere invulling wordt gegeven.

Hiermee kom ik tot mijn beschouwingen bij het werkgelegenheidsbeleid. Terwijl wij in de beleidsdomeinen mobiliteit en huisvesting een belangrijke dynamiek zien, is dat ietwat minder het geval inzake het tewerkstellingsbeleid. Nogmaals knippert het rode licht en zelfs heel intens. Wij zijn namelijk ongerust, vooral gelet op het feit dat de werkloosheid in Brussel onaantvaardbaar hoog blijft, en dat terwijl in Brussel nog altijd meer werkgelegenheid gecreëerd wordt. Blijkbaar lukt het nog altijd onvoldoende om de Brusselse werkzoekenden te leiden naar de jobs die er in Brussel en in de directe omgeving openstaan. Naar verluidt werd tijdens de commissiebesprekingen opgemerkt — wij kunnen niet overal aanwezig zijn; ik heb dat uit de

verslagen moeten opmaken — dat zulks niet te wijten is aan het beleid. Het zijn immers de werkgevers die de aanwervingen doen en niet de beleidsmensen. Uiteraard ligt er een belangrijke verantwoordelijkheid bij de werkgevers. Dat ontken ik niet, maar het beleid draagt hier evenzeer een verantwoordelijkheid, zeker als er ernstige problemen rijzen. Het is de taak van de overheid om te zorgen voor een zo goed mogelijke doorstroming van werkzoekenden naar de beschikbare jobs en naar de relevante beroepsopleidingen. Dat vereist een soepele werking en een nauwe samenwerking met de omliggende regio's en de beleidsinstanties verantwoordelijk voor het aanbod aan beroepsopleidingen. En daar wringt toch blijkbaar nog altijd het schoentje. Wij blijven dan ook pleiten voor een open en dynamisch beleid waarbij de Brusselse werkzoekenden maximaal impulsen en kansen krijgen vanuit het beleid met een duidelijke trajectbegeleiding doorheen vorming enz. tot de aanwerving. In Brussel gaat het om een complexe materie waar gewest- en gemeenschapsbevoegdheden mekaar overlappen. Hier moeten niet de bevoegdheden van de ene of de andere de prioriteit zijn, maar wel het belang van de werkzoekenden. Dat moet de dwingende leidraad zijn voor de politieke beleidsmensen.

Wij verwachten dan ook dat het beleid resultaten voor de werklozen oplevert. Dat is onze duidelijke boodschap aan de regering die wij eveneens verantwoordelijk achten voor de problematiek.

De regering moet bijvoorbeeld aandacht besteden aan economische bedrijvigheid, waarin laaggeschoolden vaak worden tewerkgesteld. Zij moet er alles voor doen om zulke activiteiten naar het Gewest te brengen en de reeds in Brussel bestaande bedrijvigheid moet ruimte worden gegeven en gekoesterd. Het is onvergeeflijk dat sommige van die ondernemingen reeds de wijk hebben genomen naar andere gewesten om veiligheidsredenen nadat zij vruchteloos bij de lokale en de gewestelijke autoriteiten hadden aangeklopt. Wij verwachten dan ook dat de Brusselse regering alert is en een actief beleid terzake voert.

Ik eindig met een meer algemene bedenking, waarmee ik weer aanknoop bij mijn inleiding. In de begroting zijn de budgettaire beperkingen merkbaar. Bovendien wordt herhaaldelijk de alarmbel geluid over de gemeentelijke financiën, ondanks dat heel wat van de gewestmiddelen rechtstreeks de gemeenten ten goede komen. Dat versterkt mijn fractie in de overtuiging dat er meer dan voorheen werk moet worden gemaakt van een rationele bevoegdheidsverdeling tussen het gewest en de gemeenten, zodat wij onze beperkte middelen zo efficiënt mogelijk kunnen aanwenden. Voor ons is de begroting nog maar eens de reden om het debat daarover zo snel mogelijk aan te vatten.

Met de aandachtspunten voor 2002 en de rode knipperlichten waarop ik de aandacht heb gevestigd — dat zal ik de komende maanden nog doen —, voor ogen, zal mijn fractie vanzelfsprekend de begroting goedkeuren. Wij waarderen inderdaad dat de regering een sluitende begroting heeft opgesteld binnen de normen van de Hoge Raad voor de Financiën.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Rudi Vervoort.

M. Rudi Vervoort. — Madame la Présidente, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, l'année 2002 apporte aux finances régionales de profondes modifications dans la structure des recettes

et constitue donc pour le prévisionniste gouvernemental un exercice plus complexe que les précédents. La part de la dotation IPP diminue tandis que croît celle des impôts « régionaux » désormais régionalisés ! Ces impôts n'ont sans doute pas de liaisons aussi automatiques que l'IPP avec la croissance; ils n'en reflètent pas moins l'intensité de la vie économique. La plus grande part d'incertitude réside en fait dans la part qui reviendra à notre Région. Pour l'estimation de ces recettes, le gouvernement a choisi la voie de la prudence. Trop diront peut-être certains dans la majorité; pas assez répondra-t-on dans l'opposition. C'est un débat convenu dès qu'il s'agit de prévision. Nous en reparlerons évidemment lors de l'ajustement de juin et de novembre. Relevons cependant que le gouvernement compense, en partie du moins, son relatif pessimisme en matière de recettes par un prélèvement extraordinaire sur la trésorerie de plusieurs pararégionaux. Le caractère exceptionnel d'une telle compensation est évident et le ministre des Finances doit en être le premier conscient. J'en déduis donc que, par delà les inscriptions budgétaires, son naturel optimisme parie lui aussi sur une meilleure perception.

En regard de sa prudence en matière de recettes, le gouvernement s'est imposé des contraintes sur les dépenses, réduisant notamment le fonctionnement de 5 % par rapport à 2001. C'est une mesure simple et de bon sens. D'autres opérations nous paraissent plus alambiquées. Je pense en particulier à ces mystérieux 400 millions, inscrits en dépenses à l'initial 2002, dans un fonds de réserves. Rien à voir avec la turbine dont la nature est de figurer en dépenses à l'ajustement et en recettes à l'initial. Pourquoi dès lors ouvrir une autorisation de dépenses dès janvier 2002 pour un fonds de réserve ? Le ministre, en quelques jours de temps, nous a donné pas moins de trois explications différentes. Juste avant l'exposé à la presse, il nous a dit que ce fonds constituait un petit matelas destiné à amortir les variations entre les bonnes et les mauvaises années.

Il nous semblait cependant que les estimations de recettes se voulaient « certaines » et prudentes. Ce n'est donc pas en 2002 que l'on gardera des poires pour la soif. Dans l'exposé général, il nous explique que ces 400 millions correspondent au gain escompté par l'organe central de financement et ont pour but de s'assurer d'un éventuel retard de mise en œuvre. Enfin, en commission, il répond aux parlementaires intrigués que cet argent n'a pas d'existence réelle. De fait, Monsieur le Ministre, cette dépense, car c'en est une, correspond exactement au dépassement du déficit autorisé par le Conseil supérieur des Finances. La Cour des Comptes en fait précisément la remarque. Elle ajoute, bonne fille, que ce montant pourrait être déduit du calcul de la norme CSF à condition qu'il soit soustrait des recettes de l'exercice au cours duquel il sera retransféré au budget régional. En d'autres termes, ce dépassement de 400 millions en 2002 réduira d'autant notre déficit autorisé, l'année où nous l'utiliserons pour des politiques.

A quoi peuvent donc bien servir ces 400 millions ? Quel peut bien être l'intérêt à manger aujourd'hui une partie de notre capacité d'emprunt future ? Et si cet argent n'a pas d'existence réelle, pourquoi inscrire 400 millions ? Pourquoi pas 1 milliard ? Pourquoi pas zéro franc, qui est je crois, dans notre arithmétique, la meilleure manière d'inscrire ce qui n'existe pas ?

Je n'ai rien contre les fonds de réserve. Les greniers à blé, les fonds de l'eau contribuent, au-delà de leur utilité financière, à donner une touche poétique et champêtre à notre budget.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Monsieur Vervoort, il ne s'agit pas d'un budget champêtre ni bucolique ou que sais-je; c'est un budget sérieux. Les éléments inscrits dans le fonds de réserve font partie d'une bonne gestion financière.

M. Rudi Vervoort. — Je ne parle pas du budget. Je dis seulement que l'intitulé lui donne une touche poétique au budget. Grenier à blé et Fonds écurieul sont d'ailleurs les appellations utilisées par la Communauté française. Elles donnent une touche poétique. Un peu de poésie n'est jamais désagréable, même dans un budget. Je ne me suis donc pas prononcé sur le budget lui-même.

Avant d'entamer l'examen des dépenses, je voudrais encore aborder une partie des documents budgétaires que peu d'entre nous ont sans doute le courage de lire : l'estimation pluriannuelle. J'y ai découvert avec beaucoup d'étonnement (page 104), que le gouvernement avait décidé, en principe, d'affecter dès 2004, les futures recettes du casino à la diminution des centimes additionnels à l'IPP. Je suis sûr que les ministres s'exprimeront sur ce sujet et démentiront ou confirmeront cette information qui nous semble largement prématurée. Le groupe PS imagine en effet que si une telle décision avait été prise, les St. Nicolas, les Pères Noël ou autres rois mages se seraient bousculés dans les chaumières pour annoncer la bonne nouvelle. Il est donc prématuré de donner de faux espoirs aux contribuables. Rectifions donc cette coquille dans un document officiel du gouvernement.

J'en viens aux deux sujets du jour, à savoir la problématique des droits de succession et celle de la radio-téléredevance.

Je suis heureux de constater que le groupe PRL nous rejoint sur la défense de la proposition, avalisée par le gouvernement, relative au statut des cohabitants en matière de droits de succession. Vous avez parlé d'heures. Nous sommes disposés à discuter de minutes si vous souhaitez que l'on aille de l'avant dans cette proposition. En effet, au-delà de l'aspect purement fiscal, nous ferions œuvre utile d'un point de vue strictement éthique en nous alignant sur ce qui se fait dans les autres régions; il n'est pas de bon ton de maintenir une discrimination en fonction du choix de vie que l'on a effectué librement.

En ce qui concerne la radio-téléredevance, le groupe socialiste conçoit qu'il y ait urgence. Monsieur Cerexhe, j'ai d'ailleurs repris le communiqué de presse du PS, parce que je pense que vous ne l'avez pas bien lu.

Je vous le lis : « Réunis en présence du président de la Fédération bruxelloise du PS, ... ».

M. Denis Grimberghs. — Nous avons en tout cas compris que M. Moureaux était arrivé dans le débat !

M. Rudi Vervoort. — Je me suis demandé qui était le président du PSC bruxellois. Je ne parviens pas à savoir qui c'est. C'est peut-être cela le problème.

M. Denis Grimberghs. — Mettez de l'ordre chez vous, Monsieur Vervoort. Nous nous occupons du reste. Essayez d'être cohérent !

M. Rudi Vervoort. — Rassurez-vous, il y a de l'ordre chez nous.

Je poursuis ma lecture : « Il s'est déclaré partisan de la suppression de la radio-redevance à Bruxelles. ».

C'est dans le texte. Je ne sais pas ce que vous avez lu.

M. Benoît Cerexhe. — Je lis dans votre communiqué du 6 décembre : « M. Vervoort a approuvé le principe de la fusion de la radio-téléredevance et de la taxe régionale autonome. Il a ajouté que la majorité en discutait actuellement mais comme Guy Vanhengel, il a insisté sur la nécessité de procéder à un examen attentif du dispositif en cours de préparation. ».

C'était la position de M. Vervoort, chef de groupe socialiste, le 6 décembre.

Le 10 décembre, vous refusez les propositions visant à fusionner ces deux taxes.

M. Rudi Vervoort. — Absolument pas !

M. Denis Grimberghs. — Cela a été mal compris ? Alors, rectifiez !

M. Benoît Cerexhe. — Expliquez-moi votre position car je ne comprends pas.

M. Rudi Vervoort. — Il est important de dire qu'il y a un accord de principe sur la fusion des deux taxes. Ensuite, interviennent les modalités d'application sur lesquelles vous conviendrez qu'il peut y avoir une discussion.

M. Benoît Cerexhe. — On l'a toujours dit.

M. Rudi Vervoort. — J'ai toujours entendu que de votre côté, vous estimez qu'il ne fallait pas toucher au volet « bureaux ». Pour nous, étant donné qu'il n'y a pas eu d'indexation de la taxe bureaux depuis 1992, il n'est pas anormal que l'on procède à une indexation cumulative. A partir de 2002, chacun paiera en fonction de l'évolution normale du coût de la vie. Cela ne me paraît pas scandaleux. Cela fait partie des modalités pratiques à discuter.

M. Denis Grimberghs. — Si c'est à partir de 2002, il faut se dépêcher !

M. Rudi Vervoort. — C'est une autre question.

M. Benoît Cerexhe. — Pas du tout, c'est urgent !

M. Rudi Vervoort. — Je veux bien admettre qu'il y ait urgence. Cependant, cela fait des semaines, voire des mois, que nous discutons de cette problématique. (*Exclamations sur les bancs du PSC.*)

Le groupe socialiste sera prêt à voter dans l'urgence si besoin est. Mais la balle est à présent dans le camp du gouvernement : à lui de nous soumettre des propositions.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction

publique et des Relations extérieures. — Je serai très clair à ce sujet. Dans le cadre actuel, si le gouvernement et le Parlement veulent mettre en œuvre des propositions comme celles qui ont été formulées, notamment l'intégration de la taxe, il faut le faire dans l'immédiat, sinon, cela ne se fera pas.

M. Denis Grimberghs. — Evidemment !

M. Benoît Cerexhe. — D'accord.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Car le système de perception est conçu en manière telle que l'on ne peut se permettre de le mettre en péril. Donc, la décision doit être prise dans l'immédiat ou elle ne sera pas prise !

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, nous devrions peut-être prévoir une séance supplémentaire la semaine prochaine.

M. Christos Doulkeridis. — Etes-vous tous d'accord pour reconnaître qu'il y a un large consensus au sein de cette Assemblée sur cette question, malgré l'attitude de certains qui veulent faire de la surenchère ?

M. Benoît Cerexhe. — Bien sûr, il faut se réunir tout de suite !

M. Denis Grimberghs. — Il a raison, c'est urgent.

M. Christos Doulkeridis. — Alors, arrêtons de discuter ...

M. Denis Grimberghs. — C'est cela, faisons-le ... réunissons-nous !

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Le gouvernement travaille !

M. Christos Doulkeridis. — Au Parlement, il y a un large consensus. Le problème, c'est que sur cette question, le gouvernement ne travaille pas.

M. Rudi Vervoort. — Il suffit de voir les mines des ministres pour se rendre compte que le gouvernement travaille ! (*Sourires.*)

Pour ma part, je souhaite que le gouvernement nous soumette une solution acceptable par tous, urgence ou pas, car le groupe socialiste n'acceptera pas que l'on fasse n'importe quoi sous le prétexte de l'urgence !

M. Christos Doulkeridis. — Nous avons l'avantage d'avoir un texte, celui du PSC.

La seule limite de la proposition PSC concerne l'indexation des bureaux qui n'a plus eu lieu depuis des années.

C'est le seul problème.

Pour le reste, on peut avancer.

M. Denis Grimberghs. — Alors allons-y ! M. Vanhengel dit que c'est urgent mais que le gouvernement n'est pas prêt. Laissons le gouvernement hors jeu et que le Parlement décide !

M. Rudi Vervoort. — Si le PSC nous dit qu'il a oublié cet aspect des choses, il n'y a aucun problème ! ...

M. Benoît Cerexhe. — Je suis content d'apprendre que vous vous souciez du PSC qui, il est vrai, est à l'initiative de cette proposition. Il y a quelques jours, Monsieur Vervoort, que vous êtes en possession de notre proposition et nous avons toujours dit que nous étions ouverts à des amendements.

M. Rudi Vervoort. — Je poursuis mon intervention.

Dans ces circonstances particulières, nous ne nous attendions pas à voir une augmentation massive et généralisée des moyens consacrés par le gouvernement à ses politiques. L'objectif était de maintenir les priorités essentielles et d'élaguer un peu les axes périphériques.

De ce point de vue, nous sommes entièrement satisfaits. Les orientations définies dans l'excellent budget 2001 ont été presque intégralement préservées. En premier lieu, la revitalisation des quartiers. Nous avons craint un instant, qu'à la faveur d'une mauvaise querelle, au moment des négociations, certains ne cherchent à remettre en cause les efforts extraordinaires de la région sous cette législature. Il n'en a rien été. Au contraire, le débat dans cette assemblée, il y a quelques semaines, a confirmé que l'action du gouvernement dans ce domaine recevait l'appui de toutes les formations démocratiques par delà les clivages entre majorité et opposition. Nous en sommes particulièrement heureux. Cette unanimité de fond a, je le constate, conforté le ministre et le gouvernement tout entier dans leur volonté de poursuivre un engagement à la fois massif et ciblé sur des quartiers trop longtemps délaissés. Je voudrais que chacun mesure combien sur ce point, la législature actuelle a réalisé un véritable bond quantitatif et qualitatif. En termes de moyens, nous sommes passés à une autre échelle avec un investissement annuel de 1,5 milliard de francs belges. Grâce aussi, il faut le reconnaître, à l'appui des autorités fédérales, par l'accord de coopération. En termes qualitatifs, nous avons étendu, depuis l'ordonnance de juin 2000, le champ d'action, tout en impliquant davantage la population concernée.

Il fallait veiller à ce que tous les partenaires des contrats puissent suivre cette montée en puissance décidée par le gouvernement. Parmi ceux-ci, les communes viennent évidemment en premier lieu. Nous connaissons parfaitement les grandes difficultés financières qui affectent certaines d'entre elles, et particulièrement, lorsqu'elles comprennent sur leur territoire plusieurs de ces quartiers défavorisés. Nous devons éviter que dans un avenir proche, certaines communes se trouvent dans l'embarras à la perspective d'un nouveau contrat, voire que, pour des raisons purement financières, elles se voient obligées de refuser cette opportunité. C'est pourquoi nous félicitons le gouvernement d'avoir pris les devants en réduisant la part communale de 30 % à 10 %. C'est une décision intelligente qui préserve le principe indispensable du cofinancement, mais l'adapte à la réalité locale.

Cela m'amène tout naturellement à dire quelques mots sur l'aide régionale aux pouvoirs locaux. Après le milliard du Lombard alloué par l'Etat fédéral, la région a également décidé d'intensifier son aide

aux communes qui traversent à nouveau une période difficile. A la tendance lourde de la détérioration socio-économique des communes du centre et de la 1^{re} couronne, s'ajoutent les dégâts collatéraux générés par certaines décisions fédérales, la réforme fiscale, la libéralisation du secteur énergétique, etc. L'effort régional inscrit dans ce budget à raison d'un peu moins de 500 millions est sans doute encore insuffisant. Lors de la précédente crise des finances locales, fin 80-début 90, la Région s'est montrée capable de mobiliser des moyens beaucoup plus importants. Il s'agit d'un premier effort et nous en sommes conscients. Nous avons quelques inquiétudes sur la méthode : curieuse, nous semblait l'inscription de ce montant sur une allocation séparée de la DGC et donc dépourvue de bases légales pour sa liquidation. L'amendement du gouvernement nous a rassurés sur ce point. Néanmoins, si je peux comprendre que les ministres tiennent à mettre en évidence les décisions nouvelles par des inscriptions budgétaires distinctes, cette technique crée pour l'avenir une certaine équivoque. C'est pourquoi, le groupe socialiste exige, dans un souci de clarté et de transparence, que dès le budget 2003, cette dotation supplémentaire soit purement et simplement intégrée dans la DGC.

Le logement social bénéficie également d'un soutien accru malgré les circonstances difficiles. En matière de rénovation, les besoins sont énormes. Ils ont été chiffrés à près de 16 milliards. La région se propose en quatre ans d'en couvrir une première moitié. Elle se donne là un objectif ambitieux et un engagement précis. Comme pour la politique des quartiers, nous félicitons le gouvernement qui relève ainsi de front et avec des moyens considérables, les principaux défis sociaux de notre région. Evaluer les besoins, planifier les moyens à mettre en œuvre, voilà la méthode qui donne une véritable perspective et de réels espoirs à cette partie importante de la population qui connaît des difficultés quotidiennes dans notre ville.

Nous appuyons également la volonté du ministre de poursuivre, en matière d'acquisitions, la voie de l'achat/rénovation ou de la construction de petits immeubles bien intégrés dans les quartiers. C'est une réponse structurelle à notre souci d'éviter de construire de nouveaux ghettos et à notre volonté de créer par le logement une véritable mixité sociale. Excellentes aussi sont les augmentations des crédits destinés à l'accompagnement social des locataires et au subventionnement des AIS. Elles indiquent clairement que la politique du logement ne se résume pas à des infrastructures, mais qu'elle doit également comprendre la dimension humaine et diversifier ses manières de la résoudre.

La politique de l'emploi a vu confirmées les importantes augmentations obtenues en 2001, particulièrement pour les secteurs publics et non marchands. Le gouvernement a su éviter les arguties sur la nature de ces crédits pour privilégier leur finalité d'emploi.

Je réitère ici notre attachement à cette politique de mise directe à l'emploi dans la lutte contre le chômage. A l'heure où des études de plus en plus nombreuses confirment les doutes que l'on pouvait avoir sur l'impact réel de mesures comme la réduction linéaire des charges sociales, les programmes de remise au travail de l'ORBEm jouent un rôle essentiel qui peut être mesuré dans ses effets, à l'unité près. Dans les secteurs publics et associatifs, ces programmes permettent encore de rencontrer des besoins sociaux, éducatifs et culturels et contribuent aussi à la lutte contre les causes profondes de l'exclusion et du chômage. Ayons toujours à l'esprit ces deux impacts.

Une autre division qui voit ses moyens en augmentation est celle relative aux infrastructures et aux transports. Je ne reviendrai pas sur le débat qui se prolonge en commission depuis plusieurs semaines, consacré aux mesures de tarification préférentielle. Je ne reviendrai pas non plus sur le canular de l'éventuel retard qui en découlerait pour la prolongation du métro jusqu'à Erasme. Je voudrais simplement constater que nous allouons chaque année des budgets considérables en faveur de la STIB. En tant que membre d'un parti qui défend depuis toujours les services publics, ce n'est évidemment pas moi qui m'en plaindrai. Je pense néanmoins que le Parlement devrait avoir davantage de possibilités de débattre de la gestion effectivement menée dans un secteur aussi important. Certes, à la différence de certaines propositions déposées par l'opposition, il ne me paraît pas souhaitable que notre assemblée ratifie les contrats de gestion. Ce sont des actes conventionnels qui relèvent du seul exécutif. Rien n'empêche, en revanche, qu'ils nous soient présentés et que cette présentation soit suivie d'une discussion approfondie. De plus, comme pour les autres pararégionaux, nous devons pouvoir disposer du budget de la STIB et des documents d'évaluation.

Cela nous paraît d'autant plus nécessaire que, je ne le cacherais pas, nous observons, au travers de certaines déclarations des gestionnaires actuels et de quelques décisions récentes, une fâcheuse tendance à l'externalisation de services que nous jugeons essentiels, comme l'entretien, la maintenance, le nettoyage, etc.

Sans évoquer ici les menaces européennes de libéralisation qui pèsent sur le secteur — et qui font l'objet d'une proposition de résolution déposée par mon groupe et actuellement discutée en commission — nous voudrions porter le débat sur certains choix de gestion qui compromettent à terme la maîtrise technique de l'entreprise sur son propre matériel et réduisent les missions citoyennes de la société en matière d'emploi. Certaines décisions en matière d'investissements contenues dans le budget, comme le dépôt Vandermeeeren, doivent être analysées en fonction de l'utilisation réelle qui en sera faite. Quelle logique peut-il y avoir à privatiser certains moyens en fonctionnement et en ressources humaines, si le coût des infrastructures reste à charge du contribuable ? Est-ce une nouvelle manière de privatiser le rentable et de collectiviser le déficit ? Nous qui votons le budget régional, devons avoir les informations et les débats nécessaires pour contrôler l'usage qu'en font les gestionnaires d'entreprises publiques. Ce contrôle démocratique est la raison même du secteur public et la cause première de notre attachement à ce secteur.

Je serai plus bref sur les autres départements qui maintiennent pour la plupart leurs moyens budgétaires. Je constate avec satisfaction, que pour 2002, le gouvernement a choisi d'effectuer des économies dans la division 22 qui a connu, en début de législature, d'importantes augmentations dont l'impérieuse nécessité ne m'a jamais vraiment convaincu. C'est effectivement là que la prudence recommandait plus de modestie dans le souci manifesté par nos éminences d'incarner l'image de Bruxelles à l'extérieur.

Enfin, je voudrais terminer cette intervention en évoquant la question de la Station Nord, question environnementale certes, mais aussi éminemment budgétaire. Maintenant que l'adjudication est conclue, que le temps des recours est épuisé, il serait bon que le gouvernement puisse nous indiquer, pour toute la durée de l'opération, son impact réel sur les finances régionales, tant pour le remboursement de l'investissement que pour les frais de fonctionnement. On l'a dit, ce fut le marché du siècle. Il représente une charge annuelle très

conséquente pour un budget de 80 milliards. Nous aimerions donc avoir toutes nos assurances sur la manière dont elle pèsera sur les finances régionales durant plus de deux décennies. Par ailleurs, sans vouloir remettre en question la technique du fonds de l'eau, que nous avons approuvé ici même sans réserve, nous aimerions également avoir la certitude que ces provisions constituées en dehors de la norme CSF, puissent être réintégrées au budget le moment venu, sans préjudice pour notre norme future de déficit.

Nous approuvons ce projet de budget qui a su allier la prudence dans l'estimation de ses ressources et la fermeté dans la poursuite de ses priorités.

Certains auraient sans doute voulu inaugurer le nouveau PRD avec un budget plein de promesses et d'allocations croissantes dans toutes les divisions. Ce sont sans doute les mêmes qui reprochent aujourd'hui au gouvernement de surestimer les recettes. Nous n'avons pas l'habitude de telles inconséquences.

La crédibilité d'un exécutif se mesure aussi à sa capacité de maintenir le cap dans des conditions plus incertaines. En ce qui concerne les priorités sociales, les quartiers, l'emploi, le logement, le cap est maintenu et anticipe déjà les objectifs du plan régional de développement.

Nous avons donc toutes les raisons de renouveler notre confiance au gouvernement à l'occasion du vote de ce budget. (*Applaudissements.*)

Mevrouw de Voorzitter. — Het woord is aan de heer Sven Gatz.

De heer Sven Gatz. — Mevrouw de Voorzitter, Heren Ministers, Collega's, sta me toe eerst enkele algemene beschouwingen te wijden aan de begroting, inzonderheid de inkomsten- en uitgavenstroom. In dat verband moet ik samen met de voorgaande spreker constateren dat de nieuwe fiscale situatie die een belangrijke impact heeft op de inkomsten van het gewest, aanzienlijke gevolgen heeft voor het financieel evenwicht van ons gewest. Ik heb het uiteraard over de gevolgen van de Lambermontwetgeving en onze toenemende afhankelijkheid van de immobiliënmarkt, aangezien het gros van onze inkomsten nu vastgehaakt is aan de opbrengsten uit onroerende goederen. Dat is natuurlijk de prijs die wij voor enige autonomie betalen.

Die keuze houdt een aantal risico's in, maar ik geef toe dat u daar goed op hebt ingespeeld door een reservefonds te creëren. Dat zal ons wellicht niet voor alle stormen behoeden, maar wel voor enkele zware, mochten die binnenkort losbarsten.

Ik feliciteer u ook met het feit — dat is niet alleen uw verdienste, maar ook die van uw voorgangers — dat het Brussels Hoofdstedelijk Gewest andermaal de norm van de Hoge Raad van Financiën betreffende het netto te financieren saldo in acht neemt.

Bovendien verheug ik mij erover dat weldra de openingstaks op de cafés wordt afgeschaft. Dat is voor mij meer dan alleen maar een commercieel dossier. Ik gun de cafébazen natuurlijk van harte die maatregel, maar mijn tevredenheid heeft vooral te maken met het feit dat de maatregel ook een aantal verenigingen in de sport- en jeugdsector, die voorheen ook die taks moesten betalen, ten goede komt. Die zullen nu ook een zucht van verlichting kunnen slaken. Die positieve

maatregel wordt uiteraard gecompenseerd, met name door een verhoging van de taksen op de gokspelen of de automatische ontspannings-toestellen. Dat lijkt mij een rechtvaardige beslissing.

Hiermee kom ik tot een vierde punt omtrent de fiscale hervorming die kennelijk op til is en waar iedereen de mond vol van heeft. Ook een Franstalige krant doet vandaag al zeer gedetailleerd uit de doeken waar het vandaag over gaat, met name de integratie van het kijk- en luistergeld in de al enkele jaren oude forfaitaire gewestbelasting in ons gewest. Mijn fractie treedt die optie volledig bij. Daarbij moeten er twee criteria voor ogen worden gehouden. Ik vind trouwens dat daar in de voorstellen die nu op tafel liggen, al zeer verregaand rekening mee is gehouden. De nieuwe belasting moet, ten eerste, efficiënt en effectief zijn. Ik bedoel hiermee dat ze moet kunnen worden geïnd, wat precies een probleem was met het kijk- en luistergeld. We mogen eender welke constructie bedenken, maar dat is tevergeefse moeite als het geld niet wordt binnengerijfd. Ten tweede moet de nieuwe belasting rechtvaardig zijn. Dat personen die vroeger niets wilden betalen, dat nu wel zullen moeten doen, duidt alvast op een rechtvaardigere verdeling. Natuurlijk betekent zulks niet dat we niet moeten openstaan voor modulerende mechanismen.

Een volgende deel van mijn betoog wijd ik graag aan een inhoudelijk deel van de begroting dat te maken heeft met de versterking van het sociaal weefsel in ons stadsgewest. Ik ben alvast tevreden dat de inspanningen omtrent stadsvernieuwingsoperaties worden voortgezet en zelfs opgevoerd. Dat is een goede zaak, want die beginnen in bepaalde buurten toch vruchten af te werpen.

Zo is het ook met de handelskerncontracten die nu met drie nieuwe kernen worden uitgebreid, weliswaar nog erg bescheiden. De voorhanden zijnde middelen zijn nu eenmaal niet onbeperkt. We hopen dat de regering op de ingeslagen weg voortgaat.

Hier past het ook even in te gaan op de filosofie van het gewestelijk ontwikkelingsplan, waar ik in de commissie al uitgebreid ben op ingegaan. De assen in dat gewestelijk ontwikkelingsplan, waarover alle Brusselaars zich nu kunnen uitspreken, dragen principieel onze goedkeuring weg. Op een bepaald ogenblik zullen wij natuurlijk concreet moeten worden. Ik geef even een voorbeeld, dat ook bij de begrotingsbespreking in commissie werd aangehaald. De regering zal om het gewestelijk ontwikkelingsplan te operationaliseren, onder andere de omzendbrief-De Saeger in verband met het verplichte aantal parkeerplaatsen volgens de oppervlakte van het gebouw, moeten herzien. Daar wordt al jaren over gepraat. Het is wenselijk dat de besprekingen terzake het komende begrotingsjaar tot resultaten leiden.

Ten slotte is er het goede nieuws dat er opnieuw een aantal wijkcontracten in werking treden. Misschien hebben die tot nu toe niet het resultaat opgeleverd dat we ervan hadden verwacht, tenminste dat is mijn evaluatie ervan. De publieke-private samenwerking schijnt inderdaad moeilijk van de grond te komen. Desalniettemin kan niemand naast de gunstige evolutie kijken als gevolg van de publieke investeringen in de vele wijken, die noodzakelijk waren. Het wordt dan ook hoog tijd — ik treed het pleidooi van collega Daems in commissie bij — om een tussentijdse evaluatie te maken van de wijkcontracten omdat, hoewel ze in het algemeen als succesvol mogen worden beschouwd, er nog altijd discussiepunten bestaan, bijvoorbeeld in verband met de vooralsnog te kleine betrokkenheid van de buurtbewoners bij de wijkcontracten. Ik dring er dan ook op aan —

zoals ik dat vorig jaar ook heb gedaan, maar blijkbaar zonder veel gevolg — dat in commissie of in plenaire vergadering een grondige themabespreking van een tussentijdse evaluatie wordt georganiseerd.

Wat het huisvestingsbeleid betreft, stel ik met genoegen vast, zelfs al hebben we nog een lange weg te gaan, dat de investeringen in de sociale huisvesting omhoogschieten en dat het de bedoeling is om gespreid over de komende vier jaar 8 miljard in de sector te investeren. De bedragen zullen wel per begrotingsjaar moeten worden goedgekeurd. Eveneens juichen we de procentuele verhoging in de sociale verhuurkantoren absoluut toe.

Wat leefmilieu betreft, ben ik tevreden dat de regering haar beleid inzake de waterzuivering, waar we stilaan ons doel naderen, voortzet. Eén punt springt er voor mij alvast uit, met name dat het gewest resoluut voort investeert in de zuivering van een van de grootste vervuilingsbronnen voor ons gewest, met name door de stikstofoxiden van de verbrandingsoven in Neder-over-Heembeek aan te pakken. Welke timing stelt de minister voor het begin van de operatie en de zuivering van de uitstoot van die schadelijke stoffen voorop ?

Dat alles neemt niet weg dat de regering, mijns inziens, meer moet doen om het al dan niet oorzakelijke verband te meten tussen de diverse vervuilingsbronnen in het gewest — de verbrandingsoven, het autoverkeer, enz. — en de gezondheid van de inwoners. Het Observatorium voor de Gezondheid maakt daar wel werk van, maar ik herinner eraan dat de Vlaamse regering het voorbije jaar een vrij ophefmakend onderzoek over die problematiek heeft gevoerd. Ik vind dat de Brusselaars ook dergelijke studies verdienen, zonder dat daarbij *mea culpa* moet worden geslagen. Op die kwestie zal ik de komende weken en maanden zeker nog terugkomen.

Wat de mobiliteit betreft, is er eindelijk een doorbraak in het dossier van het gratis openbaar vervoer voor de 65-plussers. Bovendien zal de frequentie van het bovengronds vervoer in de daluren gevoelig worden verbeterd.

Voorts stel ik vast dat in vergelijking met voorgaande jaren de inspanningen inzake het inrichten van fietsroutes stelselmatig worden opgedreven, zij het dat hier niet snel genoeg vooruitgang wordt geboekt.

Er dringen zich wel vragen op betreffende de operationaliteit van het gewestelijk of intergewestelijk expressnet, waarvoor de Brusselse regering niet alleen bevoegd is. Zij zal ervoor moeten waken dat er een intergewestelijk expressnet komt dat volledig door andere overheden wordt uitgedacht en waaruit Brussel slechts zijdelings profijt haalt. Vandaar dat ik de minister van Mobiliteit oproep om tijdens de onderhandelingen het been stijf te houden en de aanbevelingen van de voorbije jaren van de Raad voor ogen te houden.

Alvorens in te gaan op de problematiek van de lokale besturen, ga ik kort even in op de situatie bij de brandweer. Dat korps is van zeer groot belang voor de veiligheid in het Brussels Gewest. Ik heb de indruk dat een jarenlang aanslepende wantoestand op taalkundig vlak, een erfenis uit de agglomeratieperiode, de werking van het korps negatief beïnvloedt. Ik betreur dat. Laat het duidelijk zijn : ik heb het meeste respect voor de werking van het korps, maar er is vandaag een samenloop van problemen die absoluut moeten worden verholpen. De staatssecretaris bevoegd voor de brandweer zou een vrij kordate actie willen ondernemen om orde op zaken te stellen, al

was het maar in verband met de verloning en het gebruik van de talen. Ik steun hem daarin ten volle. Wel vernam ik graag binnen welk tijdbestek hij zijn doel wenst te verwezenlijken, aangezien ik hem wat dat betreft al herhaaldelijk in commissie heb geïnterpelleerd.

Zoals aangekondigd, formuleer ik enkele bedenkingen in verband met de lokale besturen. Wat dat betreft, zijn er verschillende invalshoeken; straks kom ik op die van de gemeentefinanciën. Nu snijd ik even de problematiek van de dienstverlening in de taal van de Brusselse burgers aan. Het staat niet met zoveel woorden in de begroting ingeschreven, maar in de zomer van 2002 vervalt de tweede termijn waarbinnen het taalhoffelijkheidssakkoord moest verwezenlijkt zijn. Dat wordt een belangrijke test voor de regering. Ik merk dat zij wel inspanningen levert, want er gaan aanzienlijke subsidies naar de taallessen voor de ambtenaren. Dat is een goede zaak. Bovendien maakt de federale regering werk van functionele taalexamen. Ik denk dat we nog op schema zitten. Er zijn aanwijzingen dat de regering het akkoord wenst te respecteren, maar *the proof of the pudding is in the eating*. Doch, *we shall meet again* en in de zomer zullen wij nagaan hoever de regering staat met haar beleid terzake.

De gemeentefinanciën is natuurlijk een ander belangrijk aspect van het beleid van het gewest ten opzichte van de gemeenten. Wanneer sommige parlementsleden een uitbreiding van het gemeentefonds dat volgens bepaalde criteria over de Brusselse gemeenten wordt verdeeld, wensen, dan zeg ik dat we dat eerst moeten bespreken. In het regeerakkoord is onder meer ingeschreven dat de perverse gevolgen van de huidige verdeling in het Gemeentefonds moeten worden weggewerkt. Er moet dus over beide onderwerpen samen worden beraadslaagd in de regering en in de werkgroep die, weliswaar zonder parlementair statuut, vanaf januari in onze lokalen zal vergaderen. Daar moet zeker de relatie van het gewest en de gemeenten, inzonderheid wat de bevoegdheden betreft, onder de loep worden genomen. Dat laatste is voor mijn fractie belangrijk. Het ene zonder het andere bespreken, lijkt ons absurd. Dan hoeven we ons daar politiek niet eens over te buigen en kan het dossier aan technische specialisten worden overgelaten. Dat kan niet de bedoeling zijn.

Hiermee kom ik tot mijn laatste opmerking, wat ik ook doelbewust heb gedaan. Vanmiddag staat er een minidebat op de agenda doordat vier Nederlandstalige collega's, de heren Vandenbossche en Vanraes, mevrouw Byttebier en de heer Lootens, vragen zullen stellen over de problematiek van de bijkomende Vlaamse schepen in Brusselse gemeenten die er nog geen tellen. Graag licht ik wat dat betreft mijn standpunt toe en ik wacht het antwoord van de Minister-President dan wel af.

Enkele maanden geleden is het Lombardakkoord gesloten. Welnu, als een akkoord wordt gesloten, dan betekent zulks dat de onderhandelaars hun woord hebben gegeven. Voor mij is een woord nog altijd een woord : het akkoord en de wetten moeten worden uitgevoerd. Wanneer de vaudeville — ik heb er geen ander woord voor — wordt voortgespeeld en een oud beproefd recept van 30 jaar geleden wordt opgerakeld om personen die niet meteen bekend staan als behorend tot de ene of de andere taalrol — in dit geval gaat het om een Franstalige schepen die wellicht zijn werk goed doet; ik hoef mij daar niet over uit te spreken —, tot Vlaming te bombarderen, dan gaat dat toch wel te ver. De afloop van die zaak — ik wik mijn woorden — zal niet alleen bepalend zijn voor de cohesie in de regering. Ik geef hiermee een zeer duidelijk signaal. Het zal ook bepalend zijn voor de cohesie in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. Ik bedoel hiermee het vol-

gende. Het is nu een andere tijd dan in de jaren zeventig. We werken nu al 12 jaar samen met vallen en opstaan. Er zullen zich nog wel meer wrijvingen voordoen en niet alleen op communautair vlak. Dat is normaal voor een ploeg van personen met diverse inzichten en met grotere en kleinere ego's. Het Hoofdstedelijk Gewest heeft alvast bewezen dat er op een aantal punten — ik verheerlijk dat niet; wij leven niet in het paradijs — afspraken kunnen worden gemaakt, evenwichten gerespecteerd en samengewerkt. In afwachting van het antwoord van de Minister-President vanmiddag waarschuw ik er nu al voor dat het om meer gaat dan een gemeente of een regering. Uiteindelijk gaat het erom hoe in het gewest Franstaligen en Nederlandstaligen samen aan politiek doen.

Dat gezegd zijnde, is mijn algemeen oordeel over de begroting positief. Minister Vanhengel, u hebt zeker uw huiswerk goed gedaan. Voor wat de cohesie in de regering betreft, staan er de komende uren een aantal tests op het programma: die van de Vlaamse schepen in Vorst, die van de integratie van het kijk- en luistergeld in de forfaitaire gewestbelasting. Vooralsnog koesteren wij geen enkele twijfel over de goede afloop van de beide dossiers en nog vele andere.

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Dominiek Lootens-Stael heeft het woord.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mevrouw de Voorzitter, Mijnheer de Minister, Collega's, vorig jaar wees de Vlaams Blokfractie er reeds op dat het Brusselse Parlement en haar regering zich grotendeels bezighouden met onbenulligheden, triomfalistische verklaringen, veel beloftes en een heksenjacht op de democratische oppositie. Vorig jaar klaagden we reeds aan dat de tastbare problemen niet worden aangepakt en vandaag moeten we vaststellen dat zulks in het voorbije jaar absoluut niet is veranderd. Het Parlement en de regering blijven uitblinken in allerhande vormen van tijdverdrijf en het optrekken van mooie façades, maar ze missen iedere zin voor realiteit en staan zeer ver van het dagelijkse leven en de dagelijkse bekommernissen van de Brusselaars. Onderhavige begrotingen zijn daar helaas een prachtvoorbeeld van.

Ik verwijs hierbij bijvoorbeeld naar het vrij recente faillissement van de nationale luchtvaartmaatschappij Sabena. Door dit faillissement en de daaropvolgende ontslagen werden veel Brusselse gezinnen getroffen. Ik herinner er u aan dat maar liefst 21 % van het vroegere Sabena-personeel op het grondgebied van het Brussels Gewest woont. Rekenen we daarbij de vele werknemers van de toeleveringsbedrijven die het slachtoffer werden van het faillissement van Sabena, dan is er hier sprake van een regelrecht sociaal drama. Toen ik hierover in ons Parlement een vraag wou stellen aan de heer Eric Tomas, werd mij dat botweg geweigerd. Nu is het uiteraard dagelijkse kost dat de meerderheid de Vlaamse oppositie in dit onverdraagzame Parlement weigert vragen te laten stellen of interpellaties te houden, maar in het geval van Sabena was het toch wel frappant.

(M. Jean-Pierre Cornelissen, Vice-Président, remplace Mme Magda De Galan, Présidente, au fauteuil présidentiel.)

(De heer Jean-Pierre Cornelissen, Ondervoorzitter, vervangt mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, in de voorzitterszetel.)

In ons Parlement worden iedere keer opnieuw ronkende verklaringen en plechtige beloftes afgelegd wanneer het gaat om werkgele-

genheid, maar als puntje bij paaltje komt, mag de oppositie hierover geen vragen stellen. De regering is niet geïnteresseerd in het sociale drama van Sabena; de regering is enkel geïnteresseerd in de schone schijn.

En dat blijkt vandaag opnieuw door het hele debat over de financiering van Delta Air Taxi (DAT). Samen met zijn Waalse collega Van Cauwenberghe en de Vlaamse Minister-President Dewael vergaderde Minister-President de Donnea deze week nog over de toekomstige financiering van DAT. Om op korte termijn te kunnen overleven, heeft DAT 300 miljoen euro nodig, waarvan 45 miljoen euro van de drie gewesten zou moeten komen.

Vlaanderen heeft al laten weten niet te willen meedoen in dat belgicistische prestigespelletje dat op voorhand tot mislukken is gedoemd. Wel wil het op basis van een ernstig en geloofwaardig businessplan investeren in BIAC of in de uitbouw en toegankelijkheid van Zaventem, maar niet in een luchtvaartmaatschappij, en zeker niet in DAT, dat wel zeer weinig kans op slagen heeft.

En dat DAT als het prestige-project van enkele belgicistische notabelen, gesteund door de kortzichtige en al even belgicistische Brusselse regering, weinig kans op slagen heeft, wordt ons bevestigd door personen die de luchtvaartsector van zeer dichtbij kennen. De persoon die DAT zelf groot heeft gemaakt, verklaarde deze week nog: « DAT heeft weinig kans op slagen. Dat zegt u de man met personeelskaart nummer 001 van DAT. De hele vloot van het bedrijf is waardeloos voor de bestemmingen waarvoor ze bedoeld is. ». En nog: « Op nagenoeg alle bestemmingen zullen de Easyjets, de Virgins, de Ryanairs » — die trouwens vliegen met onwettige steun van de Waalse overheid — « met hun vloten van 737's DAT van het kastje naar de muur slaan. Men blijkt niets te hebben geleerd, want de eerste overheidsmiljarden voor het nieuwe DAT worden terug verbrast door zogenaamde extra lage tarieven om terug in de markt te komen. ». Dat zijn niet onze woorden, maar wel die van een van de pioniers van DAT zelf! Trouwens, ook de verslagen van de inspectie van Financiën waren vernietigend voor DAT.

In dat op voorhand verloren gevecht wil de regering haar geld, en dus het geld van de Brusselse belastingbetaler, steken, en dat mede op aandringen van de Waalse overheid, die mede door haar vroegere sabotagetechnieken tegenover een samengaan van Sabena met KLM en Luxair van de PS'ers Coëme, Di Rupo en Daerden, verantwoordelijk is voor het huidige sociale en economische drama dat zich in Zaventem en Brussel afspeelt.

Ik herinner in dat opzicht minister Vanhengel nog even aan een van zijn uitspraken, nu bijna een jaar geleden. In de nasleep van de dolle-koeien-crisis verklaarde hij tegenstander te zijn van de invoering van een extra vleesbelasting om de vernietiging van het slachtafval te compenseren. De minister verklaarde toen zijn tegenstand als volgt — en ik citeer —: « De extra belasting zou erop neerkomen dat de Brusselse vegetariërs betalen voor de Brusselse vleeseters. ». Wel, Mijnheer de Minister, om uw lijn door te trekken, de financiering van DAT met belastinggeld van de Brusselaars zou erop neerkomen dat de Brusselaars mee moeten betalen voor het vroegere geklungel van Waalse PS'ers en voor de huidige onkunde en de huidige waanzinnige belgicistische prestige-projecten van de regering. En daar kan het Vlaams Blok absoluut niet mee akkoord gaan.

Kortom, de Vlaams Blok-fractie verzet zich ondubbelzinnig tegen overheidssteun voor DAT. Het moge duidelijk zijn dat er voor de

luchtvaartsector in ons land maar één degelijke oplossing bestaat, en dat is die van de volledige regionalisering van de sector.

Bij zijn presentatie van de begroting voor 2002 wees minister Vanhengel geregeld op de extra gelden waarover de regering kan beschikken dankzij het Lambermontakkoord, dat kort samengevat gewoon een verhoging is van de al decennialange transfers van Vlaanderen naar de bodemloze putten van het Waals-socialistische profitaat. Het wordt nog afwachten wat de regering met het extra geld zal doen. De geschiedenis indachtig die ons toont dat Vlaams geld maar al te vaak wordt gebruikt om de dolk te financieren die dan in de Vlaamse rug wordt gestoken, zullen wij met argusogen volgen wat er juist met het extra geld zal gebeuren. We denken hierbij aan de zeer recente voorbeelden van de gemeenten die rabiate francofonen plots omtoveren tot Vlaamse schepen om zo wat extra miljoenen Vlaams geld binnen te rijden.

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — U doet de waarheid geweld aan, Mijnheer Lootens.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Ik had het over rabiate en minder rabiate francofonen, maar in ieder geval onmiskenbaar francofonen. Daarover bestaat er geen twijfel.

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — U die een tweetalige kiescampagne hebt gevoerd, vindt de benoeming van mevrouw Van Vooren als Vlaamse schepen kennelijk onaantvaardbaar.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Ik heb nooit een eentalig Franstalige campagne gevoerd !

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Als u de principes die u hanteert voor mevrouw Van Vooren op uzelf toepast, dan bent u dus een rabiate francofoon !

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mijnheer de Minister, ik heb het ook over de situatie in de gemeente Vorst.

Ik heb inderdaad een tweetalige campagne gevoerd, en ik sta daar nog steeds achter !

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Als u de definitie die u gebruikt om mevrouw Van Vooren te kwalificeren als een rabiate francofoon gebruikt, dan zijn de drie aanwezige Vlaams Blok-leden rabiate francofonen.

De heer Jos Van Assche. — De dame in kwestie is geen Nederlandstalige; ze heeft zelfs een Franstalige campagne gevoerd.

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Dat is onjuist.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Ik had het ook over Vorst.

Trouwens, ik ken er nog van de VLD-Spirit-fractie die, hoewel zij het etiket van de ter ziele gegane Volksunie droegen, eentalig Franstalige campagnes hebben gevoerd. Nogmaals, ik heb het niet alleen over de situatie in Sint-Gillis. Ik begrijp dat het u stoort dat ik wijs op de collaboratie, waaraan u hebt meegewerkt !

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Die terminologie uit de periode 1940-1945 wordt wel vaker door u gebruikt !

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Het kan natuurlijk zijn dat mijn kritiek u stoort, want u was een van de grote onderhandelaars. U was de man aan de Lambermont- en Lombard-tafel. Ik heb er u destijds al op gewezen ...

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Laat het duidelijk zijn : er is destijds een akkoord gesloten dat in wetten is omgezet. Dat die niet naar de geest en de letter worden toegepast, zal niet lukken.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Ik heb toen voorspeld wat er zou gebeuren. In de Raad van de Vlaamse Gemeenschapscommissie heeft collega Gatz mij nog voor leugenaar uitgemaakt. Hij beweerde dat zulke wanpraktijken helemaal niet mogelijk waren en dat zomaar veranderen van taalaanhorigheid niet kon. Vandaag stel ik echter vast dat de heer Gatz vanop het spreekgestoelte de regering moet interpellieren over situaties die zich helemaal niet hadden kunnen voordoen en die onmogelijk waren.

In ieder geval, we zullen vanmiddag op het thema voortgaan. Het feit is dat u mede ten grondslag van het Lombardakkoord ligt, waardoor u zulke situaties dus mede mogelijk hebt gemaakt !

In Sint-Gillis wordt een notoire PRL-militante dankzij uw collaboratie in deze een Vlaamse schepen. We zien hetzelfde gebeuren in Vorst. Daar is het nog veel erger. Opnieuw wordt plots een PRL'er voorgedragen als Vlaamse schepen. Dat is merkwaardig, wanneer men bedenkt dat de PRL overal in Brussel nauw samenwerkt met het extremistische, anti-Vlaamse, racistische FDF. Daar gaat het zelfs zo ver dat eerst de subsidies van alle Nederlandstalige verenigingen worden geschrapt zodat daarna die verenigingen kunnen worden gehanteerd met het feit dat ze pas hun centen terugkrijgen als ze hun handtekening zetten om van een Franstalige een Nederlandstalige schepen te maken. Dat is allemaal te danken aan de Lambermont- en Lombardakkoorden en dankzij de strapatsen van de VLD.

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Het zal niet gebeuren, zoals u het schetst. Dat is in strijd met de geest en de letter van de wet en dat kan dus ook niet. Wanneer u zich nu amuseert met alle mogelijke gekke sprongen van personen in ons gewest die de wet overtreden of willen overtreden, in de schoenen te schuiven van degenen die de wetten hebben gemaakt, dan zijn we goed bezig !

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mijnheer de Minister, ik stel vast dat ik niet als enige bekommerd ben om de situatie. De

fractie leider van de VLD-Spirit-fractie — u hebt samen met hem op dezelfde lijst gestaan — heeft zopas uiting gegeven aan zijn paniek.

Mijnheer de Voorzitter. — Mijnheer Lootens, mag ik aannemen dat wij uw actualiteitsvraag over hetzelfde onderwerp mogen schrappen die u vanmiddag wou stellen, want u voert tweemaal hetzelfde debat. Dat gaat niet. Bespreek dus verder de begroting.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mijnheer de Voorzitter, het is collega Gatz die zopas het onderwerp heeft aangesneden. Ik zie niet waarom ik daar niet over zou mogen spreken.

Mijnheer de Voorzitter. — U hebt wel een actualiteitsvraag ingediend !

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Uiteraard, en ik zal die vanmiddag stellen aan de Minister-President. Ik neem aan dat hij namens de regering op mijn vraag zal antwoorden en dat minister Vanhengel daar nu niet toe gemachtigd is.

Mijnheer de Voorzitter, ik blijf nog even bij de onzalige Lambert- en Lombardakkoorden. Daarvoor heeft uiteraard niet alleen de VLD boter op het hoofd. Ook de CVP — of is het nu CD&V of NCD — is mede verantwoordelijk voor het feit dat de Brusselse Vlamingen nu meer dan ooit zijn overgeleverd aan de grillen en de willekeur van bepaalde Franstalige politici. Het is niet meer op twee handen te tellen hoe vaak mevrouw Grouwels met veel bombast kwam verklaren dat ze, wanneer het nodig zou zijn, haar « atoom-bom » Chabert zou inzetten. Intussen hebben de Vlaamse Brusselaars door de fraaie onderhandelings tactieken van de Vlaamse regeringspartners de ene nederlaag en vernedering na de andere geleden — ik verwijst weerom naar de schandalige antidemocratische en anti-Vlaamse spelletjes in Vorst — zonder dat mevrouw Grouwels of haar atoombom zich hebben geroerd. We moeten dus vaststellen dat die « atoombom » intussen is verwaterd tot een heel klein « fuseeek », en dat de lont zichtbaar behoorlijk nat is geworden !

Kortom, de CD&V is zichtbaar verworden tot een mini-afspiegeling van de Brusselse regering en het Parlement : veel geroep, veel beloftes, veel schone schijn, maar geen daden.

Komen we dan tot enkele concrete punten van de begroting zelf. Weerom kunnen we constateren wat ik reeds in mijn inleiding verklaarde : de regering houdt zich bezig met beloftes, triomfalistische verklaringen, maar niet met de werkelijke problemen van de Brusselaars zelf.

In zijn voorstelling van de begroting verklaarde de heer Vanhengel inderdaad triomfalistisch : « Door een betere allocatie van mensen en middelen binnen het ministerie zijn we erin geslaagd belangrijke besparingen te realiseren op de werkingsuitgaven. ». *In concreto* wil dat zichtbaar zeggen dat de wedde- en representatiekosten van alle ministers en staatssecretarissen de hoogte zijn ingeschoten. Misschien was er beter hierop wat bespaard geweest, zodat de regering eindelijk de nodige middelen vrij had kunnen maken voor datgene waar men in Brussel behoefte aan heeft. Ik denk hierbij bijvoorbeeld aan een degelijk en doorgedreven veiligheidsbeleid.

In de toelichting van minister Vanhengel lezen we : « De regering gaat in 2002 verder met de steunmaatregelen voor de gemeenten inzake preventie en veiligheid. ». Doch, wanneer ik het heb over een

degelijk veiligheidsbeleid heb ik het niet over allerhande waardeloze en zinloze initiatieven zoals straathoekwerk en dies meer. Het voorbije jaar werd Brussel opgeschrikt door fenomenen als groepsverkrachting, dodelijke drugs in discotheken, Afrikaanse misdaadbendes zoals de Black Wolves, en dies meer. En hoe reageert de regering daarop ? Zij schakelt straathoekwerkers in en plaatst waterfontein-tjes voor druggebruikers in de discotheken.

Ook de vorming van de politiezones is voor vele Brusselse gemeenten en wijken een zeer grote stap achteruit. Het is meer dan hoog tijd dat de regering voornamelijk hiervoor middelen uittrekt, en niet voor de verhoging van de weddes en de representatiekosten van de heren ministers en staatssecretarissen, noch voor de installatie van handelsposten in landen waar socialistisch-communistische dictaturen dagelijks de mensenrechten met voeten treden. En dan heb ik het niet over Oostenrijk, maar wel over Cuba, China en Noord-Korea. De begrotingspost « Bevordering van handel in het Buitenland » stijgt inderdaad van 652.000 naar 720.000 euro. Voor een assemblee die toch zo graag de mond vol heeft van de strijd tegen extremisme en onverdraagzaamheid, zijn de gekozen handelspartners op zijn zachtst gezegd merkwaardig te noemen. Ik noemde al eerder Cuba, China en Korea, maar er is ook Pakistan waar het regime het niet al te nauw neemt met de politieke vrijheden, de vrouwenrechten of de vrije meningsuiting. Het zou ons trouwens niet verbazen mocht blijken dat de meerderheidspartijen daar de mosterd halen, want ook de vrije meningsuiting in ons Parlement wordt voor sommigen zeer beperkt. Toen het Vlaams Blok over de handelsattachés onlangs een interpellatie wou houden, werd dat traditiegevijs door de « democraten » hier afgewezen. Het mag duidelijk zijn : de meerderheid verdraagt geen enkele vorm van kritiek en gedraagt zich als een Brusselse Taliban.

Wat het gevoerde belastingbeleid betreft, kunnen we kort zijn. Hoewel er, zoals vooropgesteld, het voorbije jaar geen belastingen zijn bijgekomen, konden de Brusselaars evenmin van een substantiële belastingdaling genieten. De hoge Brusselse belastingen, evenals de zeer hoge — veel te hoge — Brusselse successierechten zorgen ervoor dat Brussel voor vele gezinnen en middenstanders een onaantrekkelijk gewest is, met als logisch gevolg dat de urbanistische en linguïstische druk op de Vlaamse rand rond Brussel wordt verhoogd. Het gevoerde en voorgestelde Brusselse belastingbeleid is niet van die aard om Brussel weer aantrekkelijk te maken voor gezinnen of middenstanders.

Ten slotte nog een woordje over de begrotingspost « Steun aan het Verbindingsbureau Brussel-Europa ». Dat zogenaamde verbindingsbureau — een verzameling van politiek benoemden en kabinetards — mag in 2002 rekenen op een substantiële subsidieverhoging van 699.000 naar 781.000 euro.

Ook hier gaat het weer om een typisch prestigeproject van de regering, waarbij zij geen oog heeft voor de werkelijke en dagelijkse noden en problemen van de Brusselaars. Reeds decennialang is Europa bezig van Brussel een ecologische, sociale en urbanistische betonnen woestijn te maken, en dit met de actieve steun van de opeenvolgende Brusselse en federale regeringen. Hele stadswijken worden platgewalst en waardevolle gebouwen met de grond gelijk gemaakt.

Men denke hierbij maar aan de recente perikelen rond het waardevolle Luxemburgstation. Het toenemende autoverkeer houdt Brussel in een wurggreep en de sociale stadswieffels worden totaal ver-

nietig, dit alles om de zegeningen van Europa over ons te mogen laten komen en om de Brusselse beau-monde en de Brusselse regering in de waan te laten dat Brussel, zo niet het centrum van de hele beschaving, dan toch minstens het centrum van Europa is.

Gul smijt de regering dus het Brusselse belastinggeld in het rond voor instellingen als het verbindingsbureau Brussel-Europa. Op enig degelijk, zinvol en doeltreffend initiatief om de puinhopen die Europa in Brussel achterlaat, op te ruimen, blijft het wachten.

Van dit soort initiatieven vinden we eens te meer geen spoor in de begroting.

Kortom, de begroting is een perfecte afspiegeling van de regering : ze is een mooi verpakte, maar lege doos. De regering schrijft geld in voor allerhande onzinnige en waardeloze initiatieven en voor allerhande verenigingen en initiatieven die tot enig doel hebben om Brussel te promoten als de wereldstad bij uitstek, waarna ze zich wentelt in de behaaglijkheid van de idee dat ze toch o zo belangrijk is.

Intussen blijft Brussel een onleefbare betonnen woestijn, kapotgemaakt door de zo gekoesterde Europese instellingen, en onleefbaar geworden door vreemdelingenbendes die niet als daders, maar als slachtoffers worden vertroeteld door het regime.

De gewone Brusselaar, die desondanks hier blijft wonen — of die niet over de financiële middelen beschikt om elders te gaan wonen — blijft bij dat alles weer in de kou staan.

Om al die redenen mag het duidelijk zijn dat de Vlaams Blokfractie de begroting voor 2002 niet kan en wil goedkeuren.

M. le Président. — La parole est à M. Serge de Patoul.

M. Serge de Patoul. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, préalablement à mon intervention, je voudrais dire explicitement et surtout, d'ailleurs, pour les comptes rendus, que le silence des parlementaires lors de l'intervention précédente résulte de leur volonté de manifester leur opposition au fait que nos comptes rendus sont entachés de propos inqualifiables par un groupe non démocratique. Et, en disant cela, je tiens à ce que cela soit noté clairement dans les comptes rendus pour que le lecteur ne soit pas dupe de la réalité et de la réaction des parlementaires élus démocratiquement.

Cela dit, mon intervention sera un complément à celle de M. André. Je serai donc relativement bref en abordant quelques questions d'ordre macro-économique liées au budget puisque d'autres collègues appartenant à mon groupe aborderont des questions spécifiques relatives aux divisions.

Tout d'abord, je tiens à rappeler un principe essentiel, élémentaire : nous devons avoir une région avec des finances saines car c'est bien grâce à des finances saines que nous pourrions garder une région forte. L'expérience des dernières discussions liées aux réformes de l'Etat a prouvé combien les institutions avaient besoin de finances saines, sous peine de se retrouver en situation difficile.

Dans cette perspective, nous ne pouvons que nous réjouir — les termes peuvent paraître bucoliques mais, dans les faits, c'est loin de l'être — de la constitution du fonds appelé « Grenier à blé », qui est

une donnée absolument indispensable de notre gestion financière. Il s'agit de préparer l'avenir du point de vue financier et nous insistons auprès du gouvernement pour que ce fonds soit effectivement alimenté et que l'on n'utilise pas les bonnes années pour se valoriser politiquement en laissant dans les années difficiles la région dans une situation financière qui pourrait très vite s'avérer périlleuse et l'amener à se trouver en position de faiblesse lors d'éventuelles négociations.

Cette politique pourrait être qualifiée de « proactive », pour utiliser un terme devenu à la mode.

Je voudrais à présent aborder un autre élément, qui est celui de la gestion de la dette, intimement lié à la bonne ou à la mauvaise situation financière d'un pouvoir public. A cet égard, je ne puis qu'inviter le gouvernement à être très attentif, en particulier dans la relation entre engagements et ordonnancements.

L'évolution de la dette est aujourd'hui globalement positive et je m'en réjouis. La dette consolidée — c'est bien elle qui est la plus intéressante — est stabilisée par rapport aux recettes. J'attire néanmoins l'attention du gouvernement sur l'évolution de l'endettement qui n'est pas, comme tel, régional, mais dont les conséquences pourraient avoir, à un moment donné, un effet sur nos finances. Je songe en particulier aux endettements des communes qui, comme tels, ne sont nullement repris dans la dette régionale, même dans notre dette consolidée.

En ce qui concerne la gestion de la dette, j'attire aussi l'attention du gouvernement sur le volet lié à la STIB, qui doit, lui aussi, être soigneusement surveillé.

Je voudrais aborder un troisième et dernier point concernant l'absolue nécessité d'avoir une réflexion globale sur l'ensemble de la fiscalité.

La matinée est certes déjà bien avancée ... J'ai été le premier orateur et je serai le dernier. Je n'aurai donc certainement pas beaucoup de contradicteurs pour l'instant. Cela me permettra de mettre les points sur les « i » en espérant que les contradicteurs liront mes propos avec le regret de ne pas avoir été présents.

Tout d'abord, il me paraît absolument nécessaire que les raisonnements soient cohérents et non contradictoires en matière de fiscalité; je pense, par exemple, à la question de l'indexation.

Si l'on prend l'option d'indexer certaines axes, il faut pouvoir indexer aussi ce qui est à l'avantage des contribuables. Je pense aux droits de succession.

C'est l'une des raisons pour lesquelles nous devons avoir cette réflexion globale.

Nous devons aussi viser des objectifs qui me paraissent élémentaires, mais qu'il est bon de rappeler. En premier lieu, il faut une justice sociale. Il faut aussi assurer — et je l'ai dit d'emblée — un équilibre financier et également veiller à une simplification des procédures en matière fiscale. C'est d'ailleurs par la simplicité que l'on énonce explicitement ce que l'on fait et bien souvent c'est grâce au brouillard que l'on cache en fait des réalités.

Dans le débat actuel, je peux confirmer ce qu'a dit mon collègue M. André par rapport à la taxe-redevance, et l'ensemble des prises de position des partis démocratiques suivant lesquelles la fusion des taxes en une taxe régionale est certainement un des moyens pour arriver à une efficacité de la perception et à une simplicité qui permet de dire les choses comme elles sont. C'est certainement la voie à suivre. Je crois que tout débat qui consisterait à dire : « C'est moi qui l'ai dit le premier, donc c'est mon idée » fait partie du lot des débats politiques de bac à sable. Soyons plutôt gestionnaires que fidèles du bac à sable !

Outre le fait d'avoir cette forme de fusion en une taxe unique, il faut garder un équilibre entre les contribuables, que ce soient les ménages ou les entreprises. M. André l'a d'ailleurs souligné dans son intervention.

Enfin, ne nous trompons pas. Il est clair que, dans le débat actuel, dans la mise en forme de cette taxe, règne peut-être un malaise. Mais il faut savoir que l'objectif est d'avoir une surface taxable, si je puis dire, plus importante parce que nous aurions alors moins de personnes qui devraient payer alors qu'elles ne le font pas. On l'estime à un tiers pour la radio-redevance. Si l'on récupère ce tiers, je dis au gouvernement qu'il faut le faire en ayant pour objectif de

diminuer la taxe. Nous devons pouvoir annoncer explicitement que les ménages paieront moins de taxe, que ceux qui la payaient correctement paieront moins et que les fraudeurs éventuels paieront plus. Ce sera un juste équilibre, élémentaire et tout à fait nécessaire.

Je pense pouvoir dire que nous devrions arriver aux environs de 30 % à 40 % de réduction de cette taxe régionale globalisée pour les ménages. C'est en tout cas un des objectifs que le gouvernement doit tenter d'attendre. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

— Prochaine séance plénière cet après-midi à 14 h 30.

Volgende plenaire vergadering deze namiddag om 14.30 uur.

— *La séance plénière est levée à 13 h 00.*

De plenaire vergadering wordt om 13.00 uur gesloten.

04&02/8683
I.P.M. COLOR PRINTING
☎ 02/218.68.00